



HAL
open science

Construire et gérer les ethnicités en Asie du Sud-Est : cultures, politiques et développement

Christian Culas, Grégoire Schlemmer, Thanh Phong Tran

► **To cite this version:**

Christian Culas, Grégoire Schlemmer, Thanh Phong Tran. Construire et gérer les ethnicités en Asie du Sud-Est : cultures, politiques et développement. Différenciation sociale et inégalités : approches méthodologiques et transversales sur les questions de genre et d'ethnicité, Jul 2011, Tam Dao, Vietnam. pp.245-292. hal-01294191

HAL Id: hal-01294191

<https://hal.science/hal-01294191>

Submitted on 3 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

2.3. Construire et gérer les ethnicités en Asie du Sud-Est : cultures, politiques et développement

*Christian Culas – CNRS, Grégoire Schlemmer – IRD,
Trần Hồng Hạnh – Institut d'Anthropologie, ASSV*

(Retranscription)

Journée 1, matinée du lundi 18 juillet

[Christian Culas]

Bienvenue dans l'atelier sur les groupes ethniques en Asie du Sud-Est. Nous allons commencer par une présentation des stagiaires ; cet atelier est construit afin de favoriser la dimension méthodologique et pédagogique, les échanges et discussions seront une priorité tout au long de la semaine.

*Présentation des formateurs et des stagiaires
(cf. biographies des formateurs, liste des stagiaires placée en fin de chapitre)*

Comment vont se dérouler ces quatre journées et demie de travail collectif ?

Nous consacrerons cette première journée aux manières de désigner et d'appeler les groupes ethniques. Notre approche sera tout d'abord théorique et méthodologique : nous expliquerons les approches constructiviste

et naturaliste. Nous traiterons de qu'est-ce qu'une ethnie ? Comment et pourquoi faire des classifications ethniques ? Dans l'après-midi, nous nous pencherons sur des études de cas au Viêt Nam et au Laos.

La journée de mardi sera consacrée aux relations entre le droit et les groupes ethniques. Nous partirons d'une situation juridique afin d'étudier les relations avec ce qui est observable sur le terrain. Les sociologues ou anthropologues utilisent très rarement le droit comme instrument de connaissance, nous tenterons d'établir une relation entre droit et anthropologie. Nous concluons cette deuxième journée par des études de cas.

Les questions d'anthropologie appliquée et d'anthropologie du développement seront étudiées dans la matinée de mercredi matin puis nous organiserons ensemble trois groupes de travail, un groupe par formateur avec une thématique spécifique. La matinée de vendredi sera consacrée aux exposés des trois groupes ; nous en extrairons une synthèse pour la restitution publique de samedi.

[Grégoire Schlemmer]

L'anthropologie est avant tout un regard, une manière d'approcher les choses. Notre objectif sera, autant que de vous apporter de nouvelles connaissances, de questionner ce que vous croyez déjà savoir. Pour ce faire, nous partirons de la question centrale « Qu'est-ce qu'une ethnie ? » qui nous amènera à aborder de nombreuses autres thématiques.

2.3.1. Éléments de théorie sur la construction des ethnies

[Christian Culas]

L'approche constructiviste s'oppose à l'approche essentialiste ou naturaliste. Nous allons

appliquer cette approche théorique qui nous permettra de dire « puisque tous les faits sociaux sont des choses construites, il est également possible de les déconstruire : de comprendre comment ils ont été construits ». L'objectif de ce premier exposé est donc de vous montrer comment les ethnies sont construites socialement et idéologiquement et d'analyser cette construction.

Axe 1. Noms, appellations. Donner un nom à un objet, quel qu'il soit, est une manière de le faire exister socialement et parfois de se l'approprier, c'est-à-dire de le prendre pour soi. Cela est vrai pour les ethnies mais aussi pour n'importe quel terme. La seconde idée concerne plus spécifiquement les appellations

Encadré 7 Construction de l'ethnicité

Montrer comment les ethnies et les représentations sur les ethnies sont construites dans le temps et dans les différents pays.

A) Question sur la « construction sociale »

- Définition : le naturalisme est la doctrine qui soutient que les phénomènes sociaux existent avant même que d'être catégorisés et indépendamment de tout travail de catégorisation. Ils existent par nature ou par essence.

- Définition : le constructivisme est la doctrine selon laquelle les phénomènes sociaux n'existent pas antérieurement et extérieurement au travail social accompli pour les catégoriser.

B) La construction des ethnies par les noms

- Donner un nom à un objet est l'une des manières de le faire exister socialement et parfois de se l'approprier.

- Toujours penser de manière réciproque : l'État nomme les ethnies/ les ethnies nomment les gens de l'État, comment ?

C) La construction des ethnies par la production des lois

- La production des lois va poser les limites de ce qu'est une ethnie et la limite des choses possibles et légales pour les ethnies dans l'État.

- Les lois sont aussi une manière d'intégrer les ethnies dans le système étatique.

L'État a-t-il consulté les ethnies sur ce point ?

D) Les avantages heuristique du constructivisme

- Si les choses sociales sont construites : on peut essayer de comprendre comment, par qui, dans quels buts ?

- Cela permet de poser des questions sur les processus, les échanges, les dynamiques et le changement social : « comment cela marche ? »

Sources : construction de l'auteur.

entre différents groupes. Si l'on essaie souvent de comprendre comment l'État nomme les ethnies, il s'agit aussi de s'intéresser à la façon dont les ethnies par exemple appellent les populations majoritaires – comment les ethnies appellent-elles les gens de l'État ?

Axe 2. La construction des ethnies par la production, la création des lois. Les ethnies sont l'objet de la loi ; elles sont décrites dans la constitution vietnamienne et laotienne. L'État a créé un cadre légal autour des ethnies.

Qu'est-ce qu'un groupe ethnique ? Que doit-il et peut-il faire ? Comment ces groupes sont-ils encadrés ? Les ethnies ont-elles été consultées pour les lois qui s'appliquent à elles-mêmes ?

Axe 3. L'intérêt de l'approche constructiviste. Des questions telles que les modalités de fonctionnement, leurs origines et objectifs sont des questions issues de la théorie constructiviste ; poser ces questions revient à considérer qu'il s'agit d'une construction.

Encadré 8 Construction de l'ethnicité (2)

La diversité des manières de désigner les ethnies dans le temps et dans différents pays montre :

- l'arbitraire des appellations (choisi par le groupe dominant) ;
- la transformation dans le temps (pas d'appellation immuable) ;
- le caractère politique du choix des appellations.

Sources : construction de l'auteur.

La manière de nommer les ethnies diffère selon les pays et l'histoire. Dans nombre de pays, les ethnies sont nommées par des noms qu'elles mêmes ne connaissent pas. Il y a un caractère arbitraire dans le choix des noms attribués. Pour l'anthropologue, cela montre que l'appareil administratif n'a pas

de connaissances précises des différents groupes ethniques. Si les agents de l'État ne connaissent pas la manière dont les gens s'appellent eux-mêmes, ils ne savent probablement pas comment ils vivent, quel est leur niveau de vie, quelles sont leurs relations sociales, etc.

Tableau 61 Comparaison des termes dans quelques pays

PAYS	TERMES	TYPE DE GROUPES	ORIGINES	LOIS
USA	<i>Minorities</i>	Femmes, noirs, asiatiques, amérindiens, hispaniques...	Années 1960, J-F Kennedy: lutter contre les inégalités entre Blancs et Noirs	<i>Affirmative action</i> ou action positive (« discrimination positive » est un contresens)
URSS, CHINE, VIETNAM	Nationalités, Ethnies minoritaires (« peuples en petit nombre »)	Groupes culturels Russie 128 nationalités, Chine 56, Vietnam 54	Conception communiste des ethnies, origine Staline, <i>Le marxisme et la question nationale</i> , 1914.	Réglementation spécifique avec des droits (nombre d'enfants, aides, etc.). Mais aussi contraintes culturelles.
FRANCE	Groupes culturels, Communautés culturelles (interdiction officielle de l'usage du terme « ethnie » pour la France)	Plusieurs dizaines de groupes culturels dans le passé 5 aujourd'hui ? (Alsacien, Basque, Breton, Catalan, Corse) + Rom	1539 Edit de Villers-Cotterêts : le français comme La langue nationale + droit royal appliqué partout 1789 Révolution: définition des peuples de la France	Milieu XX ^e siècle: Quelques lois spécifiques sur les écoles bi-langues, les productions culturelles, les taxes (en Corse).
AUSTRALIE	Aborigènes (jamais usage du terme « ethnie », mais « tribu »)	Plus de 1000 groupes culturels distincts	1838 premier rapport pour la protection des aborigènes	1838 premiers Blancs condamnés pour meurtres d'aborigènes 1992 reconnaissance de propriété foncière

Sources : construction de l'auteur.

Pour ouvrir la connaissance sur les ethnies, il est proposé ici plusieurs pays qui possèdent des minorités ou des groupes ethniques. L'intérêt de ce tableau très synthétique est de montrer que le problème des populations minoritaires et de leur gestion par des lois n'est pas uniquement spécifique au Viêt Nam. Beaucoup de pays dans le monde rencontrent le même type de problème.

Prenons l'exemple des États-Unis. Tous les groupes sociaux qui sont considérés comme minoritaires sont appelés « *minorities* ». Ils incluent les femmes, les Noirs, les Asiatiques, les Amérindiens, les Hispaniques, mais aussi les homosexuels, c'est-à-dire les individus minoritaires par leurs pratiques sexuelles et non pas par leur identité sociale ou héréditaire.

La création de ces catégories « *minorities* » date des années 1960. Il s'agit d'un projet socio-politique du président Kennedy : pour lutter contre les inégalités entre Blancs et Noirs, mais aussi entre différents groupes dominés, une catégorisation précise s'imposait. La production de catégories a ici deux objectifs : une meilleure gestion des populations ; éviter les discriminations entre les groupes. La conséquence directe de cette politique a été l'établissement de lois dans les années 1960-1970 qui disaient, par exemple, que si la population américaine est constituée de 15 % de population noire, la proportion dans l'administration doit être correspondante. Il fallait retrouver dans chaque administration le pourcentage des

groupes ethniques de la société – politique des quotas.

La production des catégories ethniques à l'époque de l'URSS, en Chine et au Viêt Nam est de format comparable. Au Viêt Nam, la manière de classer les groupes ethniques et de les gérer en une cinquantaine de groupes ethniques date des années 1950-1960. Un même constat peut être dressé pour le Laos. Les ethnies sont globalement considérées comme des individus qui ont besoin d'aide et le gouvernement central national doit aider à leur développement. Ce qui est surprenant est que dans les constitutions du Laos et du Viêt Nam, l'État central s'engage à aider au développement des groupes ethniques, par contre il ne s'engage pas à aider, par exemple, les Vietnamiens pauvres – les Kinh qui seraient très pauvres ne sont pas officiellement décrits dans la constitution. Un chercheur doit se demander pourquoi la Constitution ne parle dans ce cas de l'aide des groupes ethniques uniquement et non de l'ensemble de la population.

Le cas de la France est très particulier car l'usage du terme « ethnique » est interdit dans les textes officiels et est sanctionné au niveau de la recherche. On ne peut pas parler des Basques, Corses ou Bretons comme ethnies françaises, cela ne serait pas accepté dans une publication. Historiquement, chaque région française abritait des populations qui ne parlaient pas français, qui avaient une culture et des traditions différentes ; le système français centralisateur a, en quelque sorte, éliminé cette diversité culturelle. Au 16^e siècle, un édit royal a imposé la langue française dans toutes les administrations du royaume. Pour faire un parallèle avec le Viêt Nam, dans sa Constitution, un article énonce que les juridictions populaires, les

tribunaux populaires, peuvent être tenus en vietnamien ou dans n'importe quelle langue ethnique. À ma connaissance cependant, il n'y a pas eu véritablement de tribunaux qui ont siégé en langue autre que le vietnamien ou que le kinh.

La spécificité de l'Australie est que ce continent abritait plus de mille groupes ethniques, et puis il y a eu la colonisation par des personnes venues d'Angleterre, dans un pays où il n'y avait pas encore de population blanche. Durant plusieurs siècles, des rapports de domination se sont développés avec d'un côté des blancs qui possédaient le pouvoir économique, les armes, une organisation sociale puissante, de l'autre des groupes ethniques non guerriers constitués en petites tribus éparées et qui allaient être le plus souvent éradiqués.

Ce tableau présente ainsi un panorama de différentes situations de relations entre des États qui se construisent et des populations minoritaires, qu'elles soient ethniques ou qu'elles soient, comme aux États-Unis, des femmes ou des homosexuels. Il s'agit pour moi d'ouvrir un peu les idées et de montrer qu'il existe de multiples situations déconnectées de la région sud-est asiatique, du Viêt Nam, du Laos ou de la Chine.

2.3.2. Identifier et classer les ethnies

[Grégoire Schlemmer]

Savons-nous, clairement, ce qu'est une ethnie ? Un des principes méthodologiques en anthropologie est de réfléchir sur les mots et les termes que nous utilisons. C'est leur définition précise et leur emploi rigoureux qui feront d'eux, non plus de simples mots, mais des concepts. La notion d'ethnie est



particulièrement complexe, et à la fin de ces Journées, si vous avez l'impression de moins comprendre de quoi l'on parle, notre objectif aura été en partie atteint !

L'ethnicité est une forme d'appartenance. Ces formes sont multiples et se transforment en fonction de la personne à qui l'on parle – si je parle à une femme, je peux me présenter comme un homme ; si je parle à quelqu'un qui vient d'Asie, je peux me présenter comme européen ; si je parle à un allemand, je vais me présenter comme Français, etc. L'appartenance peut aussi être religieuse ou bien encore linguistique. L'ethnicité n'est qu'une forme parmi d'autres appartenances. Par rapport notamment à l'appartenance sexuelle ou politique, une des spécificités de l'appartenance ethnique est qu'elle est globalisante : si je dis que je suis de tel groupe ethnique, on imagine que je parle telle langue, que j'ai telle coutume,

que j'habite dans telle région du monde, etc. À ce niveau, l'appartenance ethnique est comparable à l'appartenance nationale – si vous dites que vous êtes Vietnamien, on pense que vous parlez le vietnamien, que vous habitez au Viêt Nam, que vous êtes gouverné par tel régime politique. L'ethnicité et la nationalité sont effectivement proche, en ce que les deux notions renvoient à une culture commune, perçue comme un héritage du passé et qui est sensée créer de la solidarité entre ses membres. Le problème est qu'une nation est souvent composée de plusieurs ethnies, comme au Viêt Nam. Il peut ainsi exister une hiérarchie entre les formes d'appartenance ethnique et nationale. Émerge une question centrale : comment un État, un gouvernement peut-il gouverner une diversité de peuples ? Pour gérer il faut identifier ; comment déterminer alors ce qu'est une ethnie ?

Encadré 9 Qu'est-ce qu'une ethnie ?

Un groupe ayant des particularités propres et objectivables ?

- linguistiques
- territoriales
- culturelles, etc.

Un groupe qui se définit lui-même comme tel ?

- par un nom spécifique
- par un sentiment commun d'appartenance

Ainsi défini, tous les groupes appartiennent à une ethnie ou à une autre.

Un groupe qui est défini comme tel (par d'autres) ?

- par la population dominante
- par les classifications officielles (État)

Ainsi défini, parfois seuls les groupes minoritaires forment des ethnies.

Sources : construction de l'auteur.

Une définition classique est de prendre des critères objectifs : linguistiques, territoriaux, culturels. Effectivement, une appartenance est souvent un héritage – vous naissez dans un village hmong, vous êtes Hmong ; un village kinh, vous êtes kinh. Les États sélectionnent ces critères mais, en réalité, les choses ne sont pas toujours aussi simples. Prenons deux exemples :

- on admet que les Hmong forment un groupe ethnique, mais ils sont sans territoire proprement dit : ils sont présents au Laos, en Thaïlande, en Chine, dans différents endroits du Viêt Nam, etc. ;
- au Laos, on distingue les Tai Dam, Tai Deng, Tai Khao qui sont différents groupes Tai se définissant comme des groupes ethniques distincts, mais parlant la même langue.

Un autre critère qui peut sembler simple est de demander aux gens à quelle ethnie ils appartiennent. Ce critère implique un sentiment d'appartenance. Mais vous pouvez être né dans un village, parler la langue de ce village et ne pas avoir un sentiment d'appartenance sociale à la communauté où vous êtes né car votre mode de vie a changé – par exemple, si vous vivez en ville ou à l'étranger.

Nous avons donc deux types de critères : des critères objectifs – héritages du passé – et un sentiment d'appartenance, qui ne sont pas toujours évidents. De plus, ces deux critères ne sont pas systématiquement associés. Prenons, par exemple, un individu né de parents vietnamiens et qui a grandi en France. Peut-être ne parle t-il plus le

Photos 1 à 7 *Les groupes Akha de Phongsaly*



Costumes
(de 1 à 7)
- Nyaeu
- Pouli
- Eupa
- Chepia
- Nouheu
- Pusho
- Oma

Sources : construction de l'auteur.
Crédit photos : Grégoire Schlemmer.

vietnamien et ne pratique-t-il plus le culte des ancêtres ? Il s'habille comme un Français. Il n'aura aucun des critères objectifs mais pourra dire « *Je suis Vietnamien !* ». Pour vous, cette personne est-elle Vietnamienne ? Il est important de le savoir car lorsque l'on effectue des classifications, toutes les populations doivent être identifiées. Imaginez ce questionnaire pour votre propre pays. Comment alors classifier l'ensemble de la population du Viêt Nam, qui compte plus de 80 millions de personnes, ou celle du Laos, ou du Cambodge ?

Sur les photos précédentes, la première personne en bas à droite parle une langue très proche de celle à droite. Les villages ne sont éloignés que de quelques kilomètres. Pour un regard extérieur, les pratiques culturelles sont identiques. Il s'agit pourtant de deux groupes distincts, Nouheu et Eupa. Ces deux groupes ne se mélangent pas. À mes questions, on répondit que cela tient au fait que les traditions diffèrent. On me donna cet exemple : « *Quand on fait le culte aux ancêtres, on met deux verres d'alcool sur l'autel et eux en mettent trois* », un critère qui n'est

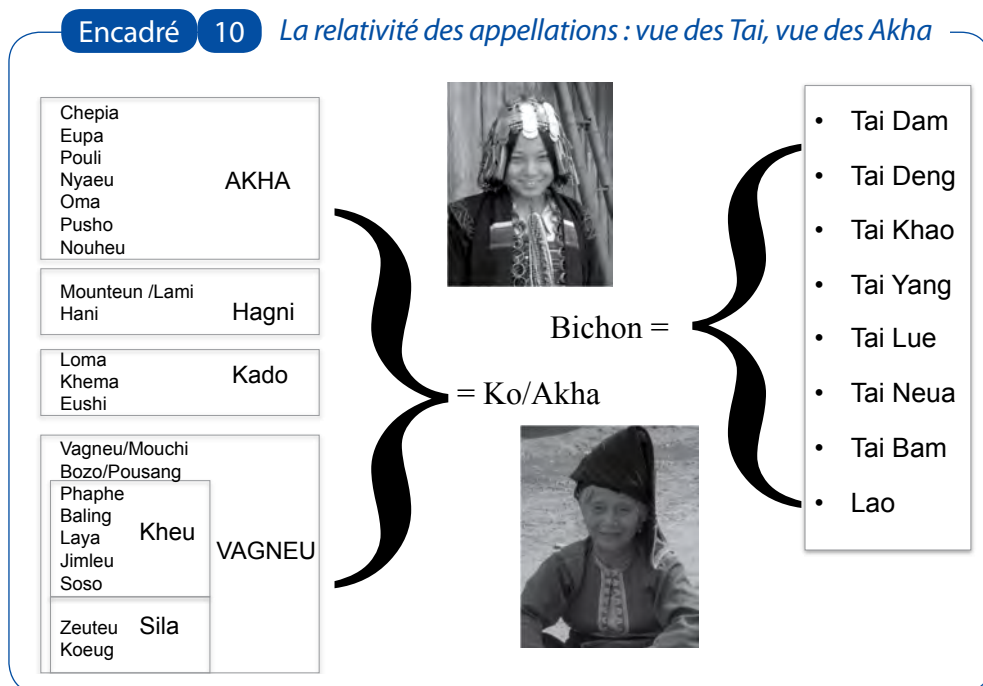
à nos yeux qu'un simple détail. Ici tous les critères objectifs sont réunis mais le sentiment d'appartenance commun n'existe pas.

Nous pouvons penser que tous les humains ont une appartenance ethnique, puisque tous ont un sentiment d'appartenance à une communauté, une langue qu'ils partagent, un village qu'ils habitent avec d'autres, etc.

Nous en venons à la deuxième acceptation du terme d'ethnie, qui veut que l'ethnie soit toujours l'autre. Il y a en effet très souvent une association implicite entre ethnie et groupe minoritaire. Il s'agit d'une définition relationnelle, puisqu'il s'agit d'un point de vue, celui de la majorité (les Kinh au Viêt Nam, les Lao au Laos, etc.).

Pour une grande partie d'individus, l'ethnicité revêt un sens plus ou moins négatif, une différence marquée par rapport à une majorité. Deux définitions de l'ethnicité peuvent être posées : celle que l'on se donne soi-même – tout le monde devrait alors correspondre à une ethnie, ce qui n'est pas le cas –, celle définie par la majorité – l'ethnie renvoyant au fait d'appartenir à une culture minoritaire.

Encadré 10 La relativité des appellations : vue des Tai, vue des Akha



Sources : construction de l'auteur.
Crédit photos : Grégoire Schlemmer.

Pour un Lao, les groupes cités sont tous nommés Ko ou Akha. Lors de la classification établie par l'État, des raccourcis sont imposés. L'État ne peut classer les trois cents groupes présents au Laos. Le gouvernement appartenant à la population majoritaire, il a alors opéré de larges regroupements, tout particulièrement parmi les groupes culturellement les plus éloignés de la majorité Lao d'où est issue la grande partie des membres de l'administration.

Ainsi, le Laos regroupe nombre de Tai : Tai Yang, Tai Lao, Tai Neua, Tai Lue, etc. Ils présentent des différences culturelles, vestimentaires, linguistiques, ni plus ni

moins importantes que celles existant entre les différents groupes Akha. Pourtant, ces groupes n'ont pas été regroupés en un même ensemble, mais reconnues comme spécifiques dans la classification officielle. On peut penser que cela est dû au fait qu'ils sont culturellement et socialement plus proches du groupe majoritaire, les Lao, et donc mieux connus. Imaginez maintenant que le Laos soit gouverné par les Akha : les groupes Tai seraient alors peut-être, dans les classifications officielles, tous dénommés Bichon, tandis que chaque groupe Akha serait répertorié. Les classifications changent en fonction de ceux qui les établissent.

Encadré 11 *Comment et pourquoi établir des classifications ethniques ?*

Objectifs : - descriptifs (rendre compte de ce qui est)
- normatifs (répondre à des objectifs)

Quels peuvent être les objectifs normatifs d'une classification ?

Créer une liste de groupes (englobant toute la population)
pour faciliter l'identification et la représentation de la population,
notamment en vue d'assurer la cohésion nationale.

Quels sont les biais possibles des classifications ?

- Choix du nom (mais lequel ? Il n'a pas toujours de relation avec l'autonyme, le nom que se donne l'ethnie elle-même)
- Choix des découpages et des regroupements (sur critères étatiques)
- Implique une appartenance ethnique unique et fixe
- Implique des choix qui reflètent le point de vue du classificateur

Sources : construction de l'auteur.

Les États ont besoin de classification. Cette exigence répond à un souci de description, mais aussi à un objectif normatif. Bien que le discours des anthropologues soit souvent considéré comme anti-étatique, pour nous, être critique signifie réfléchir sur le pourquoi des choses, pour mieux faire et aller plus loin. Prenons deux exemples en lien avec ce second objectif :

- quand les Français ont colonisé le nord du Viêt Nam, il importait d'identifier les groupes ethniques et un interlocuteur – un chef – afin d'imposer un système de taxation, en fonction des différents modes de vie ;
- dans certains pays, comme en Inde, il existe une représentation officielle de chaque communauté au Parlement, des instances spécifiques gèrent les groupes ethniques. On comprend qu'il importe de déterminer clairement ces communautés pour les représenter.

Voilà également pourquoi certains anthropologues réfléchissent à la logique de ces

classements, à la fois pour montrer leurs limites, leurs écueils, mais aussi dans le souci de les rendre plus exacts.

Il faut choisir un nom – et parfois la dénomination est multiple : le nom que l'on se donne, celui donné par tel voisin, etc. – et des critères pour établir une classification homogène. Cependant, ces critères ne se recoupent pas systématiquement et il est possible d'appartenir à plusieurs groupes ethniques.

Par exemple, à l'époque du commerce de caravanes avec des chevaux, les quelques Akha qui le pratiquaient s'identifiaient aux chinois Han, groupe qui possédait un quasi monopole du commerce. Mais quand ils rentraient dans leur région, dans leur village, ils redevenaient Akha. Une analyse diachronique permet de mieux mesurer le caractère toujours changeant des classifications, comme le montre l'évolution des classifications ethniques au Laos (cf. Encadré 12).

Encadré 12 *Évolution des classifications ethniques au Laos*

- Avant 1960, une classification hiérarchique sur une base politique :
 - Les Tai (les « hommes libres »)
 - Les Kha (les « hommes servils »)

- 1960-1986 : une classification intégratrice, sur une base géographique :
 - Lao loum (Laotien des plaines)
 - Lao theung (Laotien des versants)
 - Lao soung (Laotien des sommets)

- 1986-2011 : une classification « scientifique » sur une base linguistique :
 - Tai-kadai
 - Austro-asiatique
 - Hmong-lu Mien
 - Sino-tibétain



Sources : construction de l'auteur.
Source image : billet de banque lao.

[Christian Culas]

La situation mise en lumière pour les ethnies au Laos se retrouve historiquement en Thaïlande. Auparavant, tous les groupes ethniques du Nord de la Thaïlande étaient appelés en thai Chao Khao qui signifie « Gens des montagnes » ; depuis une vingtaine d'années, leur nom officiel est devenu Thai Phu Khao, les « Thai des montagnes ». Les groupes ethniques localisés au bord de la mer, souvent nomades, et qui portent tous des noms différents, sont appelés « Thai de la mer ». Le terme générique « Thai » est utilisé ici pour signifier l'intégration à l'État thaïlandais, mais du point de vue culturel, linguistique, historique et religieux aucun de ces groupes n'est similaire à l'ethnie majoritaire Thai, dit aussi Siamois.

Srey Sophorvny

Au Cambodge, les groupes ethniques vivent dans les zones montagneuses au Nord-Est du pays. Par contre, il y a aussi des Vietnamiens, des Chams, des musulmans, des Chinois qui vivent dans la plaine, mais eux ne sont pas considérés comme minorités.

[Grégoire Schlemmer]

Ils sont considérés comme des minorités mais pas comme des minorités ethniques. On notera par ailleurs que, au Cambodge, les minorités ethniques sont historiquement et linguistiquement de la même origine que la majorité. Dans de nombreux pays, on associe les minorités ethniques à des autochtones, les premiers venus... Au Cambodge, ils sont venus ensemble. Au Laos, les premiers venus sont les groupes que l'on a longtemps appelé Kha, la majorité n'a donc pas spécialement envie de mettre en avant ce fait.

Le critère actuel de découpage des groupes ethniques au Laos est le critère linguistique. Mais parler une langue qui appartient à une même famille linguistique ne revient pas, premièrement, à parler la même langue – il peut y avoir une très grande diversité de langues dans une même famille linguistique – ni à partager une même culture, ni un même fond culturel. Des groupes linguistiquement apparentés peuvent vivre de manière très différente ; des groupes appartenant à deux familles linguistiques différentes peuvent avoir un mode de vie très comparable – comme ce peut être le cas, au Viêt Nam, entre les Mường et des Tai ou entre les Tai Nung et des Dao. Tout cela illustre le fait que la notion d'ethnie est complexe, et que les classifications ethniques ont toujours une part d'arbitraire ; parler de groupes minoritaires n'a souvent de sens que dans la relation à l'État et la population dominante.

Jimreivat Pattiya

N'y a-t-il pas d'austro-nésiens à la frontière entre le Viêt Nam et le Laos ?

[Grégoire Schlemmer]

Pour moi, les austronésiens n'existent pas, il n'existe que des peuples qui parlent une langue appartenant à la famille austronésienne. Il s'agit là de catégories linguistiques, et non sociales ou culturelles. Beaucoup font l'erreur de les utiliser comme catégories culturelles, ou dites « ethno-linguistiques ». Ces catégories linguistiques ont de plus été progressivement construites par les chercheurs, ce ne sont pas des données. Enfin, il y a parfois des biais politiques dans la constitution de ces catégories. En Chine, un rapprochement est fait entre les Tibéto-Birmans et les populations de

langues chinoises ; certains linguistes chinois et vietnamiens disent que Tibéto-Birmans, Chinois, Tai-Kadai et Austro-asiatiques appartiennent à une famille unique. De cette façon, au sein d'une seule nation, les populations ont une origine commune.

[Christian Culas]

Au Viêt Nam, ce débat existe depuis longtemps sur les rapports entre Mường et Kinh. Il est parfois difficile de démêler recherches scientifiques et positionnements idéologiques.

[Grégoire Schlemmer]

Il faut ainsi toujours se demander de quel point de vue l'on parle. Qui êtes vous quand vous étudiez tel groupe, quelles sont vos idées, votre position ? Il faut avoir un regard critique sur soi.

Jimreivat Pattiya

Quand on travaille sur les gens du Nord-Est de la Thaïlande, dire qu'il s'agit de Lao est très mal vu par le gouvernement. Il faut parler de populations Tai du Nord-Est, mais linguistiquement ils parlent lao.

[Christian Culas]

Aujourd'hui, il y a plus d'individus de l'ethnie lao (culture et langue) en Thaïlande qu'au Laos ; ils s'appellent Issan, « Gens du Nord-Est ». La raison est simple : aux 17^e, 18^e siècles, lors de conflits entre les différents États – Laos, Thaïlande, Cambodge –, l'objectif était la capture des populations. Quand la Thaïlande a envahi le Laos, des millions de personnes ont été emmenées en Thaïlande et y sont restées.

Journée 1, après-midi du lundi 18 juillet

2.3.3. Les noms donnés aux ethnies au Viêt Nam

[Christian Culas]

En complément aux propos tenus ce matin, je voudrais vous présenter une approche

analytique des noms ethniques. Nous verrons que dans l'histoire les premiers noms utilisés sont génériques, ils servent à appeler de vastes groupes sociaux qui correspondent rarement aux perceptions identitaires des populations ethniques elles-mêmes. Qui produit et utilise les noms ethniques ? Comment sont-ils définis, à quelle période de l'histoire et avec quels objectifs ?

Encadré 13 Des appellations génériques vers les appellations *emic*

- « **Appellation générique** » signifie qu'un terme désigne un groupe de choses considérées comme ayant de nombreux points communs.

Exemple, « Groupes ethniques » est un terme générique qui comprend de nombreuses populations différentes mais toutes « ethniques ».

- « **Appellation *emic*** » signifie que le terme est utilisé par les ethnies elles-mêmes. On distingue *emic* qui désigne les manières de penser et de dire décrites par les gens eux-mêmes, et *etic* qui désigne les manières de penser et de dire décrites par des gens extérieurs aux personnes étudiées (des chercheurs, l'État, les projets de développement, les voisins des autres groupes ethniques, etc.).

Exemple. « Mèo » = terme *etic*, « Hmong » = terme *emic*

Sources : construction de l'auteur.

L'« appellation générique » est facile à comprendre, le terme sert à désigner un ensemble de choses qui ont ou sont supposées avoir des éléments similaires, proches, qui sont donc du même groupe. Le plus grand terme générique évoqué ce matin est « groupe ethnique » ou « minorité ethnique ». Grégoire a pris l'exemple des Akha représentés en une vingtaine de sous-groupes différents, mais que les Lao appellent Akha. Vous comprenez que l'appellation générique demeure très vague : on regroupe dans un même ensemble des individus parfois très différents.

Pour les anthropologues, la distinction entre *emic/etic* est très utile comme instrument analytique^[9]. *Emic* désigne toutes les manières de penser, de faire, décrites par les gens eux-mêmes ; par opposition, *etic* désigne les manières de penser, de décrire les choses, par les gens extérieurs aux personnes étudiées.

Exemple, auparavant, « mèo » était utilisé au Viêt Nam pour désigner les Hmong – terme *etic* qui vient des gens de l'extérieur, ici des Vietnamiens – ; eux se désignaient par le terme Hmong – terme *emic*. L'étude de l'histoire de l'appellation des groupes

[9] Pour une approche historique et épistémologique de *emic/etic*, nous renvoyons le lecteur à la publication suivante : Olivier de Sardan, J.-P. (1998), *Emique, L'Homme*, 147 : 151-166. (<http://www.perceer.fr>).

ethniques, dans les archives en particulier, met en lumière l'emploi de termes très généraux, et au fur et à mesure que l'on se rapproche du présent, les termes deviennent plus précis. On passe de termes génériques très larges à des termes *emic*.

Appliquons une méthode diachronique. Je vais comparer les mêmes populations aux mêmes endroits, mais à des moments différents de l'histoire. Ma variable sera le temps.

Les situations sont particulièrement contrastées en zones de montagne au Việt Nam où la présence des Kinh – ou des Vietnamiens – est très récente. Au 19^e siècle, il n'y avait quasiment pas de Vietnamiens dans les capitales provinciales actuelles au Nord du pays. Seuls étaient présents, et sur de courtes durées, des mandarins, responsables politiques et administratifs qui avaient pour charge le contrôle de la région. Cela explique pourquoi les Kinh connaissaient mal ces populations montagnardes.

Tableau 62 Évolution des appellations ethniques au Việt Nam

DATES	Exonyme	Exonyme	Exonyme	Exonyme
18 ^e -19 ^e siècles	Mọi (Sauvages, Sud)	Mán (Sauvages, Nord)	Thổ (Autochtones Nord)	Mèo (Chat)
1900 1950	Ede, Bahnar, Jorai...	Mán-Yao-Dao, Mèo, Hani...	Tày, Nùng, Giáy...	Mèo-Hmong
1950 2010	Ede, Bahnar, Jorai...	Mán-Yao, Hmong, Hani	Tày, Nùng, Giáy	Hmong Fleur, Noir, Blanc, Rouge...
Demain ?	Noms des sous-groupes ethniques ?	Iu Mien Ké Mien Ké Moun...	Tày, Nùng, Giáy	Hmong Noir Hmong Shi Hmong Peb...

Sources : construction de l'auteur.

Ce tableau synthétique présente des appellations de différents groupes ethniques que l'on retrouve dans les archives vietnamiennes. La série débute à partir du 18^e siècle car il existe très peu d'informations sur ces groupes avant cette date.

En vietnamien, Mọi signifie « sauvage », « qui n'est pas civilisé ». Cette appellation est spécifique du Sud du pays. Elle a été utilisée

pendant presque deux siècles puis, au début du 20^e siècle, les appellations ethniques ont été précisées pour tendre vers l'*emic*. Le même constat est établi pour les Mán, signifiant également « sauvage » pour la région Nord du Việt Nam ; il s'agit d'un terme chinois ancien repris par les Vietnamiens. Notre collègue Hạnh développera cet aspect – cf. partie encadrée dans le tableau.

Les Thổ sont également un ensemble très composite – le groupe Mường est regroupé sous cette appellation dans certaines régions. Le terme est intéressant car il désigne les habitants du lieu, les autochtones, il veut dire « Ceux qui habitent sur place ».

La quatrième colonne concerne les Mèo. Ce nom vient historiquement d'une transformation du terme chinois « miao ». Lors de la période coloniale française, on parle de groupe Mèo mais aussi de groupe Hmong puis le terme disparaît progressivement, bien qu'il y ait encore une région Tàï-Mèo, des spécificités s'affirment – Hmong Blanc, Hmong Noir, etc.

2.3.4. Définition et classification des groupes ethniques au Việt Nam

[Trần Hồng Hạnh]

Trần Hồng Hạnh reprend trois critères d'identification des groupes ethniques utilisés officiellement au Việt Nam et développés précédemment – cf. partie 2.3.2. Identifier et classer les ethnies :

- une langue commune. L'Institut d'ethnologie classe les familles ethnolinguistiques en trois groupes distincts : austro-asiatique, sino-tibétain et austronésien ;

- les pratiques culturelles – critère jugé vague et difficile à déterminer (cf. pratique du culte des ancêtres explicité par Grégoire Schlemmer en matinée) ;

- sentiment d'appartenance – critère de référence pour la publication de la liste des ethnies au Việt Nam (cf. décision 121TCBKTCPB en date du 2 mars 1979).

Exemple des Dao.

Les Dao au Việt Nam s'appellent Kiềm miến (Kim mún), Diu miến, Yù miến, Ìn miến, Bièo miến – autonymes, c'est-à-dire un nom que chaque communauté se donne à elle-même. Les noms « Kiềm, Kim, Diu, Yù, Ìn » signifient tous « forêt », « Miến, Mún » est relatif à la personne, à l'homme.

Cependant, les appellations Kim miến, Kim mún sont imprécises puisque les Dao ne sont pas l'unique groupe à vivre en milieu forestier ; Diu miến, Yù miến, Ìn miến, Bièo miến sont prononcés en sino-vietnamienne par Dao.

Les exonymes – nom donné à une communauté par une autre communauté – sont très différents lorsqu'il s'agit du groupe Dao – Động, Đạo, Dào, Xá, Mán, Trại, etc. :

- Động : appellation répandue dans la région ancienne du Việt Bắc, ancienne unité territoriale qui signifie village, hameau ;
- Đạo ou Dào sont des déformations de Dao, de la même façon que les Hmong sont appelés Mèo, Mẹo ;
- Xá est fréquemment employée dans la région de Yên Bái et de Lào Cai ; appellation commune à de nombreuses ethnies au Nord-Ouest du Việt Nam, qui exprime un mépris, une discrimination raciale ;
- Mán désigne une ethnie "barbare" qui habite à l'extérieur des lieux de résidence de l'ethnie Hán – discrimination raciale.

Comme pour de nombreux autres groupes ethniques, le nom du groupe est intimement lié à son histoire : groupe originaire de Chine, débat sur leur arrivée au Việt Nam qui demeure ouvert – à partir du 11^e ou 13^e siècle selon les auteurs. Les différents mouvements de migration ont déterminé les zones d'implantation : régions Nord-Ouest

du Việt Nam – au 12^e siècle, voies routières – ; régions Nord-Est et certaines provinces du Centre – du 12^e au début du 20^e siècle, voies fluviales essentiellement.

- Au 13^e siècle : les Dao quần trắng en provenance de Phúc Kiến ont migré vers les provinces de Quảng Yên, Lạng Sơn, Cao Bằng, Thái Nguyên, Tuyên Quang ; un petit nombre s'est installé à Vĩnh Phú ou dans les provinces de Yên Bái et Lào Cai et portent le nom Dao họ ;
- Entre le 15^e et le 18^e siècle : les Dao quần chẹt et Dao tiền ont migré vers les provinces de Quảng Đông, Quảng Yên, Vĩnh Phú, Hà Tây, Hòa Bình, Yên Bái et Tuyên Quang ;
- Au 17^e siècle : les Dao thanh y de la province de Quảng Đông ont migré vers Móng Cái, puis ont traversé Lục Ngạn, le fleuve Đuống pour s'installer à Tuyên Quang ; une partie est allée à Yên Bái et Lào Cai et porte le nom Dao tuyền ;
- Au 17^e siècle : les Dao đỏ et Dao tiền de Quảng Đông, Quảng Tây ont migré vers Cao Bằng, Bắc Kạn, Hà Giang et Tuyên Quang ;
- Au 18^e siècle : les Dao đỏ ont migré à Lào Cai ;
- À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle : les Dao lô gang se sont installés dans diverses provinces du Việt Nam.

Vous voyez dans ces noms que le premier élément est autonome, générique ; le deuxième élément définit la tenue vestimentaire.

Actuellement, une trentaine de groupe Dao sont identifiés au Việt Nam, les plus importants sont : Dao tiền, Dao đỏ, Dao quần chẹt, Dao quần trắng, Dao thanh y, Dao cóc ngáng, Dao cóc mùn, Dao làn tên. Depuis une trentaine d'années, ce groupe est également

présent dans les provinces des Haut-Plateaux du Centre du pays et les provinces de l'Est et du Sud. Ces mouvements de population ont participé à l'enrichissement culturel du groupe.

Jimreivat Pattiya

Les Dao couvrent un espace très large, des montagnes du Nord aux Hauts-Plateaux du Centre ; est-ce une volonté politique du gouvernement ou bien un mouvement migratoire spontané ?

[Trần Hồng Hạnh]

À la différence des Hmong, les Dao ne se déplacent pas de façon organisée. La raison principale de ces migrations est économique.

Jimreivat Pattiya

Au Laos, le gouvernement a déplacé Hmong et Dao qui avaient fait des parcs et forêts nationales leur domaine ; les effets sur le mode de vie de ces populations ont été très dommageables.

Lê Hải Đăng

L'Institut d'ethnologie propose trois familles ethnolinguistiques, alors que le Musée d'ethnologie en identifie cinq, quelle en est la raison ?

[Trần Hồng Hạnh]

La classification en trois groupes linguistiques est un document officiel propre à l'Institut d'ethnologie, mais ici aussi les points de vue sont partagés. Il est vrai que le Musée d'ethnographie distingue cinq différents groupes : austro-asiatique, austronésien, sino-tibétain, tai-kadai et hmong-dao.

[Christian Culas]

Je pense qu'une des explications est que la division en cinq familles linguistiques au Viêt Nam, au Laos, et en Thaïlande correspond à une vision que l'on trouve dans toutes les publications internationales produites par les plus éminents linguistes. Cette classification fait également autorité dans de nombreux pays – Japon, France, États-Unis, Angleterre, etc. Il me semble que les familles Môn-Khmer, Tàï-Kadai et Mèo-Dao, sont très différentes – langues tonales ou pas. Comment alors regrouper ces différents groupes ? La question demeure posée.

Nguyễn Thị Hà Nhung

Il me semble que le nom Dao est un nom donné au groupe par les Chinois.

[Trần Hồng Hạnh]

Les noms Kim Mun, Yu Mien, etc., sont des autonymes – *emic*. Ils ont tous une signification commune, « Personne vivant dans la forêt » ; ces différents noms se prononcent Dao en sino-vietnamienne.

[Christian Culas]

Juste une anecdote sur l'appellation des Yao au Viêt Nam. Dans le texte, « La Géographie descriptive de l'empereur Đồng Khánh », en caractères chinois, quand on parle des Dao, des Yao, on utilise le caractère chinois Yao en changeant la clé. En chinois, on a la clé du serpent, et là on a la clé de l'homme. Les vietnamiens se sont approprié le caractère chinois, ils ne le prononcent pas Yao mais Dao, et la clé du caractère a été modifiée. Nous sommes dans une logique externe : on a un caractère chinois qui vient au Viêt Nam, mais il n'y a pas de relation avec les gens ; tout se passe entre lettrés chinois et vietnamiens

qui « jouent » avec les caractères. Il s'agit d'exonymes, d'une dimension purement *etic*.

[Grégoire Schlemmer]

Yao est un terme chinois, qui est intéressant pour notre propos parce qu'il désignait une catégorie politique plus qu'éthnique, en l'occurrence des groupes exemptés de corvée – pour services rendus à l'Empereur. Même si ce n'est pas un autonyme, comme cela recouvrait un statut politique intéressant, il est des populations qui ont eu intérêt, à certains moments, à se reconnaître Yao. De fait, en Chine et au Viêt Nam, il est des populations de langue Tai englobées dans l'ensemble Yao.

2.3.5. Approche de l'ethnicité : l'exemple laotien

[Grégoire Schlemmer]

J'aimerais aborder le cas de la province laotienne de Phongsaly, mon terrain d'étude, pour traiter en exemple les questions d'ethnicité. Je prendrai certains préjugés souvent répandus dans la presse ou l'opinion publique associés aux minorités ethniques pour essayer de les critiquer, de les déconstruire, à l'aide d'exemples tirés de cette province.

Première idée reçue : les minorités ethniques constituent un ensemble, sous-entendant qu'elles ont des points communs qui les relient entre elles, tout en les distinguant de la majorité.

Selon la classification officielle du Laos, Phongsaly regrouperait treize groupes ethniques. Lors des enquêtes menées sur place, en demandant aux individus de se définir, j'ai pour ma part pu décompter une quarantaine

d'appellations différentes – entretiens réalisés dans environ 150 villages sur les 600 villages de la province – à noter que les Lao, ethnie majoritaire du Laos, ne forment que 3 % de la population de la province, soit une toute petite minorité ! Parmi les multiples groupes ethniques identifiés, examinons celui des Tai Lue. Les Tai Lue forment un groupe très proche des Lao. Pour faire simple, disons que ce qui les distinguait était leur ancienne appartenance politique : les Tai Lue étaient les sujets de l'ancien royaume des Sip Song Panna (Xishuanbanna en langue chinoise – maintenant intégré à la province chinoise du Yunnan, frontalière de Phongsaly), tandis qu'un Lao était un sujet du royaume du Lan Xang, ancien nom du Laos. La définition ethnique est ici typiquement établie sur des bases politiques. Aujourd'hui, un Lao de Phongsaly est plus proche d'un Tai Lue de Phongsaly que d'un Lao du Sud du pays. Habitats, tenues vestimentaires et langue sont identiques, ils sont voisins et communiquent ensemble. Cependant, la classification officielle distingue l'un de ces groupes, les Lao, comme formant la majorité, et l'autre comme une ethnie minoritaire...

Prenons un autre exemple des ambiguïtés des classifications officielles, l'exemple des Ho (ou Haw) à Phongsaly. Ce groupe est plus proche des Hoa du Viêt Nam que des Ho de Thaïlande, ces derniers étant souvent d'anciens caravaniers venus de Chine, qui faisaient du commerce et étaient musulmans. En Chine, on les appelle Hui, et ils forment une ethnie, ou « nationalité », en vertu de leur appartenance religieuse. Quand aux Ho de Phongsaly ? Officiellement, il s'agit d'un groupe ethnique. Ils acceptent et revendiquent cette appellation de Ho, qui assure leur appartenance au

Laos, notamment en les distinguant des migrants chinois plus récents. Mais entre eux et dans leur langue, ils se définissent comme des Han, c'est-à-dire l'ethnie très largement dominante de la Chine. Ainsi les Ho, numériquement ultra minoritaires au Laos, se disent appartenir à un groupe qui représente près du tiers de l'humanité. En conclusion, on peut se demander quels sont les critères de définition des groupes ethniques et des minorités au Laos, lorsque l'on place dans cette catégorie des groupes anciennement fondés sur une base politique (Tai Lue), d'autres issus de migration récentes mais se disant appartenir à la population dominante chinoise (Ho), ou d'autres regroupés par méconnaissance (Akha/Ko) ?

Seconde idée reçue : chaque groupe ethnique forme lui-même un ensemble spécifique.

L'intérêt d'une région comme Phongsaly est que malgré sa faible superficie, elle concentre une grande diversité de groupes ethniques. Pourtant, l'étude de ces populations montre qu'il existe beaucoup de pratiques similaires entre tous ces groupes – dont les Lao, population majoritaire et donc non classée comme minorité ethnique. Il est des similitudes qui dépassent les appartenances ethniques. Par exemple, tous les groupes ethniques de la province ont la même tradition religieuse et rites territoriaux, car ils habitent le même territoire. Les groupes s'influencent mutuellement sur de nombreux aspects, tant techniques, que vestimentaires, alimentaires, etc. On comprend ainsi que les recherches monographiques sont importantes mais qu'elles doivent être complétées par des études portant sur les relations entre les groupes.

Troisième idée reçue : les ethnies sont des groupes qui se sont perpétués dans le temps en changeant et en évoluant peu.

Mais les ethnies naissent, vivent et meurent. L'étude de cette dynamique est particulièrement intéressante à Phongsaly car près des trois-quarts de la population n'étaient encore présents dans la province, il y a deux siècles : un grand nombre d'individus a migré suite aux très sanglantes révoltes des Hui et des Taiping qui ont touché durement tout le Sud de la Chine à la moitié du 19^e siècle. Ces migrations ont parfois provoqué la rupture des liens entre gens issus d'un même groupe mais qui se sont déplacés dans des directions différentes, entraînant la création de nouveaux groupes ethniques. Des populations venues des plaines, dont l'habitat était fixe et qui pratiquaient la riziculture irriguée, se sont retrouvées isolées en milieu forestier. Ainsi, il ne faut pas penser que ces groupes n'ont pas d'histoire, elle n'est juste pas écrite. Il ne faut pas non plus penser que ces groupes ne peuvent changer de mode de vie. Prenons l'exemple des Hmong. Ce groupe habite majoritairement la Chine. Il réside dans d'imposants villages sédentaires et pratique la riziculture inondée depuis très longtemps. Au Viêt Nam, en Thaïlande et au Laos, ils vivent surtout de l'essartage (agriculture sur brûlis) dans des villages de montagne. Car pour fuir les troubles qui touchaient le Sud de la Chine, ils ont dû s'adapter à un nouvel environnement de montagne, à un mode de vie facilitant la mobilité et donc la fuite. Ils ont opéré en quelques décennies des changements majeurs dans leur mode de vie. Par ailleurs, l'idée que les groupes ethniques vivent en économie fermée est tenace. Pourtant, aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire

grâce aux chroniques thaïes et chinoises, il est avéré que les populations montagnardes étaient intégrées à des réseaux économiques d'échelle internationale, par la production de coton, d'opium, de produit forestier, etc.

Pour conclure, retenons que l'ethnicité est une notion floue composée de différents critères qui ne s'associent pas nécessairement. Il s'agit à la fois d'une forme d'appartenance plus ou moins objectivable – fondée sur un héritage culturel commun – mais aussi un sentiment d'appartenance – donc en partie subjectif – et d'une position assignée ou construite par rapport aux voisins. Elle se caractérise par une réalité multiple et changeante, qui est autant sociale et politique que culturelle.

Quelles sont les conséquences méthodologiques dans l'approche des groupes ethniques ?

- > Il est nécessaire d'adopter un regard sur le long terme afin d'examiner les transformations et changements.
- > Il faut ne pas substantiver les ethnies et s'arrêter aux généralisations abusives.
- > Il est pertinent d'adopter un regard régional plus englobant, portant aussi sur les dynamiques locales.
- > Il faut veiller à ne pas isoler les ethnies, mais plutôt à intégrer les relations avec leurs voisins comme des éléments constitutifs de leur identité.

Journée 2, mardi 19 juillet

2.3.6. Cartographie des anciens royaumes au 19^e siècle et répartition géographique des familles linguistiques

[Grégoire Schlemmer]

Observons des cartes historiques et de répartition de populations et voyons en

quoi elles peuvent nous aider à nous interroger sur les formes d'appartenances ethniques. Ces cartes sont centrées sur la province laotienne de Phongsaly : elles présentent la localisation, au niveau de toute l'Asie, des populations présentes dans la province, et des locuteurs des familles linguistiques, auxquelles elles sont rattachées.

Carte 1 Localisation de la province de Phongsaly

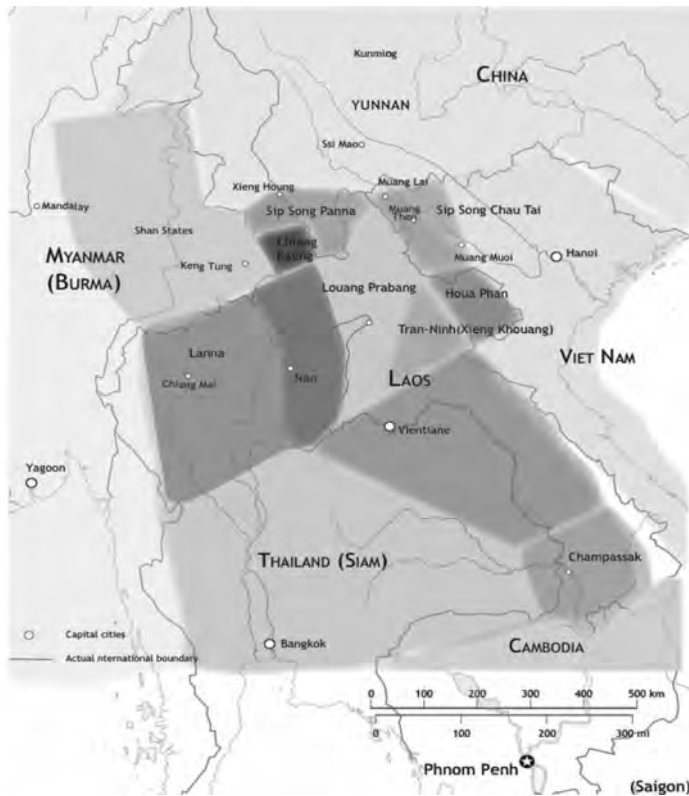


Sources : construction de l'auteur.

Sur la carte de la province de Phongsaly, vous identifiez à l'Ouest la province de Xishuanbanna en Chine – ancien royaume Tai Lue – à l'Est, la région de Lai Châu appelée

Muang Lai par les Tai – et plus au sud, Điện Biên Phủ. C'est une zone très montagneuse avec extrêmement peu de rizières.

Carte 2 Le découpage politique de l'actuel Laos au XIX^e siècle



Sources : construction de l'auteur.

N.B. : Les frontières et les noms, les désignations utilisés sur cette carte ne sont pas reconnus par les Nations-Unies.

Cette carte montre d'anciens royaumes, précédemment évoqués : Sip Song Panna (le royaume Lue), Muang Lai et Muang Then – qui faisaient partis de Sip Song Chau Tai, les

douze districts gouvernés par des Tai. On ne voit ni la Thaïlande ni le Laos actuels mais un ensemble de royaumes aux frontières floues.

[Christian Culas]

Chaque grisé représente une principauté avec une cour princière, des entités politiques autonomes : à l'Ouest, la principauté de Chiang Mai, puis celle de Nan ; en Birmanie, la principauté de Chiang Kaeng ; au Laos, Luang Prabang, Vientiane au sud et Champassak.

[Grégoire Schlemmer]

Seuls comptent les centres politiques, les frontières sont floues et peuvent se recouper. Par exemple, l'ancien royaume de Tran Ninh – ou Xieng Khouang – payait tribut à Hà Nội et à Louang Prabang ; Louang Prabang payait lui-même tribut à Hà Nội qui payait tribut à la Chine et au Siam. On imagine clairement les difficultés lors de l'établissement de frontières fixes et définitives pour déterminer à qui appartenait les entités politiques.

[Christian Culas]

Les marques par bornages, avec cartographie, sont récentes en Asie du Sud-Est continentale.

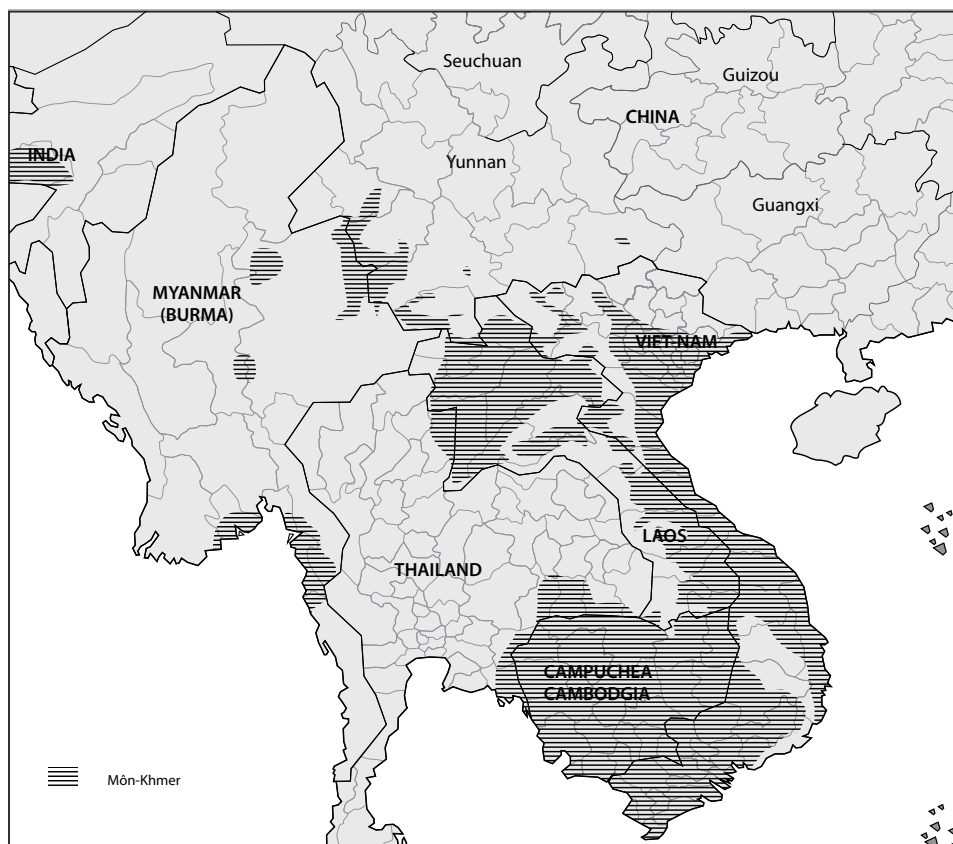
Les États contrôlaient les régions proches des capitales, des deltas rizicoles, mais les zones de collines et de hautes montagnes étaient très peu contrôlées – hormis quelques incursions de mandarin en poste. La première frontière bornée entre le Viêt Nam et la Chine a été posée au 19^e siècle. La frontière entre la Thaïlande et le Laos date de la même époque – commission siamoise, française, laotienne et anglaise. Durant une très longue période, les populations locales n'ont ainsi que très peu été contrôlées. Puis, la détermination de frontières a fait basculer ces populations en Thaïlande, au Laos, etc.

[Grégoire Schlemmer]

L'approche historique est essentielle lorsque l'on étudie les groupes ethniques. Il faut ici garder en mémoire que les États actuels sont récents. Au 19^e siècle, le contrôle précis du territoire et de ses populations importait moins que la perception de taxes. Ceci explique aussi la possibilité d'une telle diversité ethnique : il n'y avait pas de tentative d'unification de la population en vue d'une gouvernance et d'une mise au travail commune. Plus encore, la diversité culturelle et linguistique entre groupe pouvait servir à justifier et maintenir des distinctions politiques et économiques – la culture de la population et de l'élite dominante se maintenant comme distincte.

La carte 3 couvre : le Cambodge, le Viêt Nam, la moitié est du Laos, une partie de la Birmanie, et se prolonge jusqu'en Inde. On voit là un peuplement continu ou par bloc, qui peut laisser croire à une certaine homogénéité culturelle. Cette carte témoigne de la méfiance qu'il faut garder concernant la lecture sociale et culturelle des familles linguistiques : ce n'est pas parce que l'on parle des langues appartenant à la même famille linguistique que l'on a quelque chose en commun. Au niveau social et culturel, la diversité de ces populations est extrême. On y trouve des populations de plaine et de montagne, fondatrices de grands royaumes ou formant de petits groupes isolés, influencés par la civilisation chinoise ou indienne, de religions diverses, etc.

Carte 3 Répartition des locuteurs
de la famille linguistique Môn-Khmer

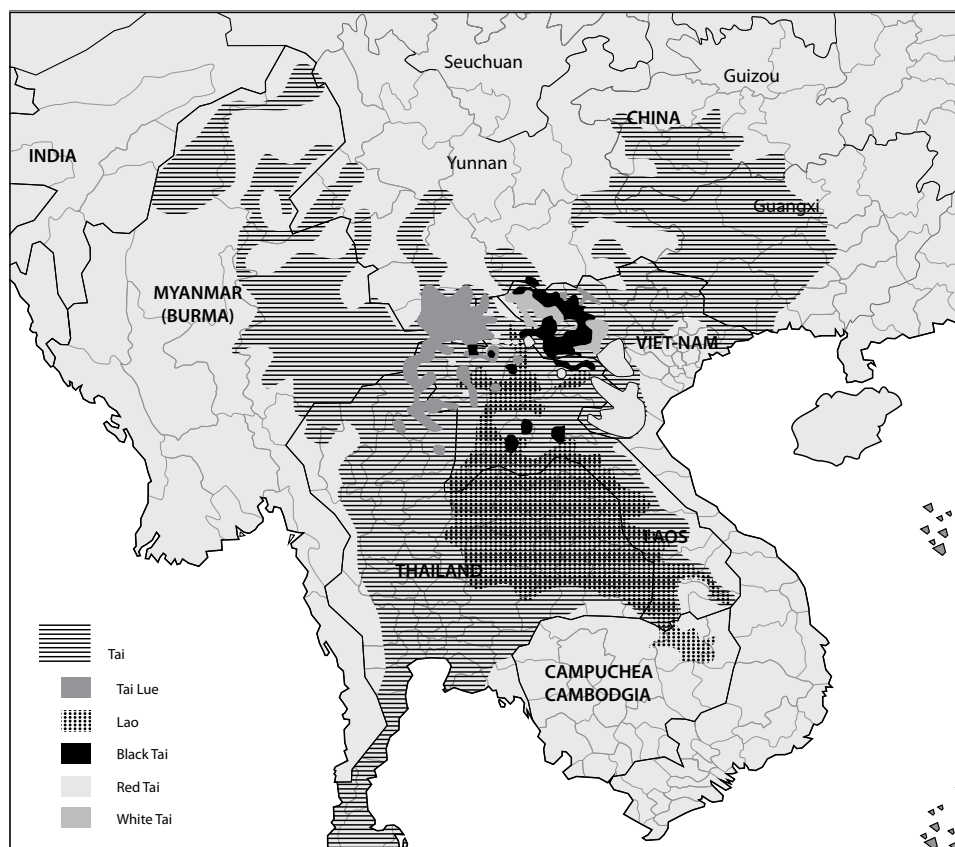


Sources : construction de l'auteur.

La carte des populations de langue Tai permet d'illustrer le lien entre entité politique et appartenance ethnique. Les populations de langue Tai, qui partagent beaucoup de similitude sociales et culturelles, se distinguaient avant tout par leur appartenance à une entité politique : les Tai Lue étaient les habitants de Sipsongpanna, les Tai Khao de

Muang Lai (Lai Chau), les Tai Dam des régions centrées autour de Muang Theng (Điện Biên Phủ) et Muang Muoi, etc. On voit ainsi que ces groupes forment des peuplements assez compacts, l'éparpillement étant liés aux migrations ultérieures. On observera aussi que les Lao sont maintenant plus nombreux en Thaïlande qu'au Laos.

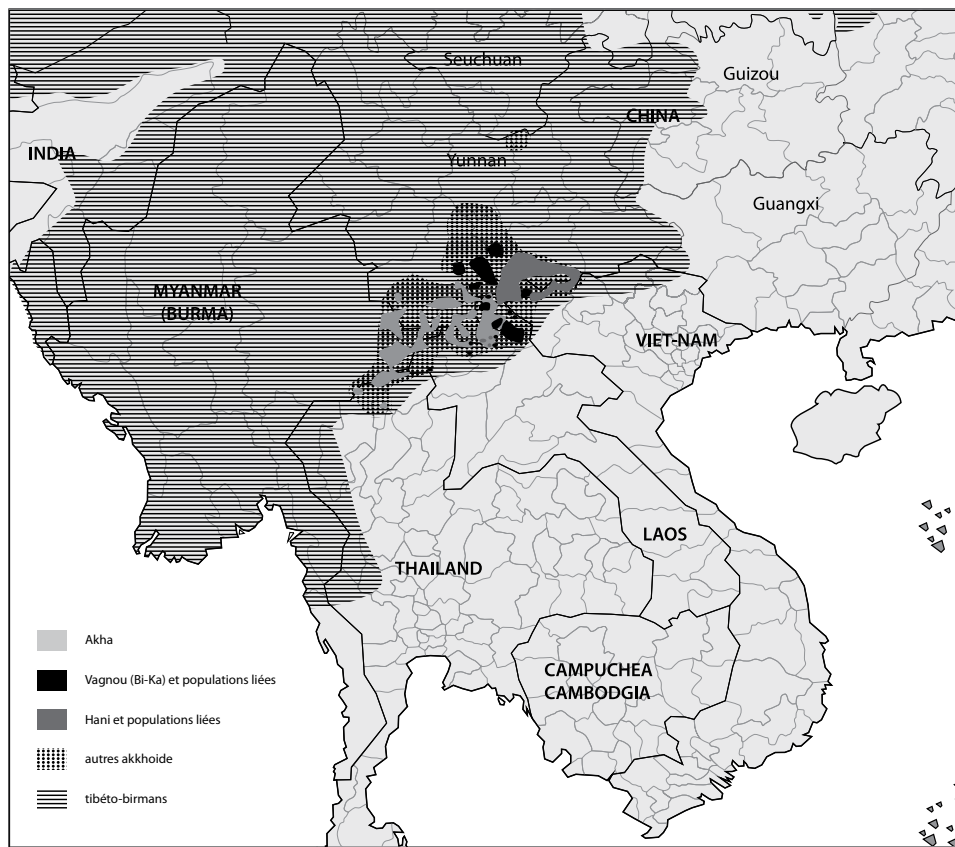
Carte 4 Répartition des populations de langue Tai présentes à Phongsaly



Sources : construction de l'auteur.

Cette carte montre des populations de l'ensemble Akha-Hani.

Carte 5 Répartition des populations Akha et Hani

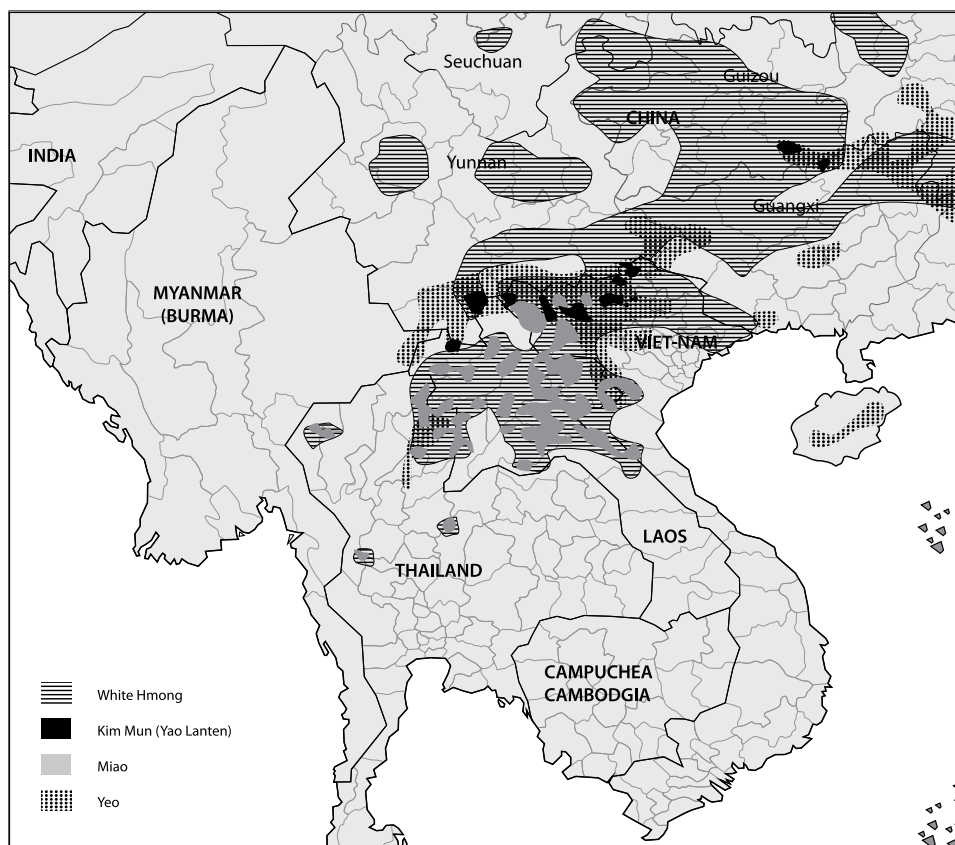


Sources : construction de l'auteur.

Il est intéressant de noter que les Hani sont éclatés sur plusieurs pays, mais que finalement cette population demeure assez regroupée.

Dans ce cas précis, on aurait très bien pu imaginer les contours d'une frontière.

Carte 6 Répartition des populations Hmong Blanc et autres locuteurs de langues «Mieo»



Sources : construction de l'auteur.

Cette carte illustre la répartition des Hmong Blancs au sein de l'ensemble Hmong et linguistiquement apparenté. La présence en grand nombre de ces populations en Chine, d'où ils sont originaires, permet de relativiser certaines idées trop fréquemment associées aux Hmong. Ainsi, quand on évoque les Hmong vivant de l'agriculture sur brûlis, avec un habitat se déplaçant perpétuellement, on parle des Hmong d'Asie du Sud-Est, où ils furent le plus connus et étudiés. Mais ce faisant, on a tendance

à décrire un mode de vie inscrit dans la culture des Hmong. Or, ceci ne concerne qu'une frange de la population à une période historique donnée : les groupes qui ont fui les guerres et les famines en Chine au 19^e siècle, et qui ont alors adopté un mode de subsistance adapté aux déplacements. Mais n'oublions pas que les Hmong vivent toujours majoritairement en Chine, dans des villages fixes depuis très longtemps, et qu'ils pratiquent la riziculture irriguée.

2.3.7. Constitution, droit et ethnicité

[Christian Culas]

Nous avons abordé l'ethnicité à travers les appellations afin de mieux comprendre comment les relations se déterminent. Comment les États appellent les groupes ethniques ? Comment les groupes ethniques se dénomment-ils entre eux ? Comment les groupes ethniques appellent-ils les gens de l'État ?

Cette séance sera consacrée à l'ethnicité par le biais du droit et des constitutions. L'approche est originale et je soulignerai l'intérêt d'une étude de proximité entre droit et anthropologie. Nous détaillerons les différences entre le cadre juridique légal et le cadre juridique pratique, avec l'objectif d'appréhender les constitutions des pays et d'y examiner la place tenue par les ethnies.

Encadré 14 *Les intérêts d'étudier le droit pour l'anthropologie (1)*

Le droit : science normative, qui pose les bases de ce qui légal.

- Parmi les sciences humaines, le droit a une position particulière : son objectif n'est pas de décrire et d'analyser ce que font les gens, mais de poser le cadre de ce qui légal et illégal = dimension normative.
- Le droit définit avec plus ou moins de précision « ce que l'on doit faire » dans certaines circonstances, et les conséquences si l'on ne respecte pas ces normes (informations, punitions, coercitions, restrictions sociales, etc.) = dimension de contrôle et contrainte.

Sources : construction de l'auteur.

Il me semble que les pays dits « modernes ou développés » – Europe, États-Unis par exemple – ont occulté que tout un pan du droit était oral. Ce droit traditionnel, coutumier et oral demeure très actif dans les régions ethniques d'Asie du Sud-Est et dans certains pays d'Afrique, par exemple. Nous allons ainsi réfléchir ensemble sur l'articulation entre le droit national, qui est écrit, fixé, et les formes de droits locaux, qui sont oraux, négociés et souvent plus flexibles.

Le droit national, écrit, coïncide avec l'État et un système de contrôles et de contraintes

fortes ; le droit coutumier est plus localisé. Il s'agit généralement d'une communauté qui a une tradition de droit commun avec un système souple de contrôle et des contraintes qui peuvent, dans le pire des cas, amener l'exclusion de l'individu de la communauté – pas d'emprisonnement ni de peine de mort. L'une des questions clés dans la gestion des groupes ethniques est de comprendre comment s'articule le droit national, supposé être le même pour l'ensemble de la nation, et le droit coutumier qui ne s'applique qu'à un groupe spécifique et local.



Encadré 15 Les intérêts d'étudier le droit pour l'anthropologie (2)

- L'anthropologie : science descriptive, qui décrit ce qui se fait (sans approche normative).
- L'anthropologie a, comme le droit, une position particulière dans les sciences sociales : ses méthodes, sa manière de décrire les situations sociales, ses objectifs. Décrire le plus fidèlement et rigoureusement possible « ce que font les gens » et les manières dont ils se représentent (pensent) ce qu'ils font (le point de vue des acteurs) = dimension empirique.
 - L'anthropologie a un point de vue critique et réflexif (qui se regarde lui-même faire) sur les descriptions des anthropologues = dimension critique et réflexive.
 - L'anthropologie fait la différence entre le point de vue *emic* des acteurs locaux et le point de vue *etic* des chercheurs et de l'État.

Sources : construction de l'auteur.

L'anthropologie se caractérise souvent par une connaissance approfondie et contextualisée des populations locales. Deux principaux axes de recherche émergent : ce que font les gens, ce que disent les gens sur ce qu'ils font. Je précise qu'en épistémologie de l'anthropologie, nous n'avons pas accès à ce que les gens pensent ou à ce qu'ils croient ; nous avons accès à un discours sur une pensée ou une croyance. Il est abusif d'écrire « *Les Hmong croient aux esprits de la forêt* » car nous n'avons aucun moyen de vérification, mais il est possible de dire « *Les Hmong rendent*

un culte aux esprits de la forêt » ou « *Les Hmong disent qu'ils croient aux esprits de la forêt* ». Il y a là une position de recherche caractéristique et spécifique de l'anthropologie. Il ne faut pas confondre ce que disent les gens et ce que dit le chercheur – distinction déjà soulignée entre *emic* et *etic*. L'exemple posé des Dao est en ce sens explicite. Qui est producteur de ce terme ? Les populations locales, les chercheurs ? La discussion a montré que cela n'était pas si évident. Un des garde-fous est de procéder à une boucle réflexive qui repose sur l'évaluation de ce qui est écrit.

Encadré 16 Les intérêts d'étudier le droit pour l'anthropologie (3)

- Associer les approches du droit et de l'anthropologie.
- L'objectif global de l'anthropologie appliqué aux ethnies est de comprendre comment vivent les ethnies, et en particulier comment s'organisent les relations entre les ethnies et l'État.
 - Associer les qualités du droit (formuler les normes, expliquer comment sont produites les lois nationales et le droit coutumier) et les qualités de l'anthropologie (décrire ce qui se fait et les manières dont les gens pensent ce qu'ils font).
 - Le droit donne un point de vue purement *etic* (de l'extérieur, celui de l'État et non des acteurs), l'anthropologie donne à la fois le point de vue *emic* des acteurs locaux et le point de vue *etic* des chercheurs et de l'État.

Sources : construction de l'auteur.

J'aimerais vous questionner sur cette phrase : « *L'objectif global de l'anthropologie appliquée aux ethnies est de comprendre en particulier comment s'organise la relation entre l'ethnie et l'État* ». Il est fait référence ici à une branche très particulière de l'anthropologie, l'anthropologie politique. Je crois qu'il n'est pas possible d'étudier les ethnies sans anthropologie politique. Le terme peut être sensible en fonction des pays, mais il s'agit dans ce cas précis de l'étude de l'organisation de groupes humains.

Yves Perraudau

En économie, on parlait d'économie politique pour différencier l'économie privée, la gestion du patrimoine privé et la gestion de la cité autrefois. Ce qui était collectif rentrait dans l'économie politique. Ce terme a été abandonné avec les politiques économiques, du fait de son ambiguïté. Mais au départ, nous sommes dans cette logique : ce qui est collectif, qui relève du groupe, de l'État-nation par la suite, est politique.

[Christian Culas]

La lecture des travaux de Hannah Arendt – chercheuse allemande en sciences politiques du milieu du 19^e siècle, qui a travaillé sur les systèmes politiques autoritaires – en particulier son ouvrage *La condition de l'homme moderne* – marque cette différence entre privé et politique : le privé concerne la famille, ce qui est interne à la maison ; le politique identifie tout ce qui est à l'extérieur. Hannah Arendt différencie clairement, par exemple, la liberté d'un individu, dans le monde politique et non dans la famille. La famille est en effet un monde de contraintes, naturellement hiérarchisé, où le regard extérieur est absent ; le politique, la communauté, la cité, l'État est un espace de règles où les individus sont égaux ; une place de discussion et de négociation voit le jour. Allons un peu plus loin. Il me semble ainsi fort abusif d'établir un parallèle entre nation et famille, de dire « *La Nation est la grande famille* ». Cela implique l'élimination de la relation politique : croire ou faire croire qu'un pays est une famille reviendrait donc à soustraire de ce groupe social toute dimension politique. La réflexion prend ici toute sa mesure lorsque l'on aborde la question ethnique.

Encadré 17 *Cadre théorique sur la constitution, le droit (1)*

Hiérarchie des normes légales (en théorie)

En théorie, quatre niveaux de hiérarchie dans les normes légales au Viêt Nam :

- (1) constitution ;
- (2) lois adoptées par Assemblée nationale ;
- (3) décrets du Comité permanent de l'Assemblée nationale (connus comme “décrets lois”. Les décrets du gouvernement sont produits par le Premier ministre
- (4) mesures législatives de rang inférieur : décisions, directives et circulaires des ministères et des hautes agences du gouvernement. Les résolutions et directives des organes du Parti communiste au plus haut niveau. Les ordres et instructions des Comités populaires au niveau des provinces et des districts (Rose 1998 : 98, n. 12)

Sources : construction de l'auteur.

L'exemple concerne le Viêt Nam mais la question fait sens pour tout autre pays. Comment un État est-il organisé en termes de droit et de niveau de droit ?

Au Viêt Nam, il y a quatre niveaux de hiérarchies des normes. Cela implique que tout niveau inférieur doit être conforme au niveau supérieur – les lois votées par l'Assemblée nationale ne doivent pas être en contradiction

avec la Constitution du Viêt Nam, etc. C'est un principe incontournable. Les niveaux 1, 2, et 3 sont homogènes. En revanche, en intégrant le dernier niveau, on se rend compte que nombre d'institutions peuvent produire des documents légaux. Une question pratique se pose : par quel moyen va-t-on harmoniser les productions légales avec les niveaux supérieurs ?

Encadré 18 *Cadre théorique sur la constitution, le droit (2)*

Hiérarchie des normes légales (en pratique)

En théorie, selon les auteurs, on distingue jusqu'à 22 niveaux de hiérarchie dans les normes légales au Viêt Nam.

Principales difficultés :

- pas de diffusion efficace des nouvelles lois ;
- impossibilité pour le non-spécialiste (paysans ou groupe ethnique) de comprendre comment fonctionne le système législatif en pratique ;
- nombreuses contradictions entre les niveaux de lois (manque de coordination entre les services officiels qui produisent les lois et règlements, aucun service n'a de vision globale sur l'ensemble du système).

Sources : construction de l'auteur.

Au Viêt Nam, l'étude du droit est particulièrement difficile. Il n'y a pas de Journal Officiel diffusé gratuitement et à une échelle accessible, ni d'organe national, central, qui publie les nouvelles lois. Toutes les lois ne sont pas publiées officiellement, de manière très large – la diffusion par les Comités populaires ne s'avère pas véritablement efficace. Les citoyens restent mal informés. Il est vrai que la production massive de lois au Viêt Nam est une chose récente : entre 1945, proclamation de l'indépendance du Viêt Nam, et la politique du renouveau (1986), le nombre de lois votées est inférieur à 500 ; entre 1986 et 2005, plus de

10 000 ont été votées – cf. droit des affaires, commerce international, etc.

Yves Perraudau

Le marché implique une réglementation, celle-ci est donnée par l'État avec la planification. La croissance de l'économie de marché impose forcément la montée du juridique, et dans le passage entre une économie planifiée et une économie de marché, il y a une période intermédiaire de non-droit. Il faut attendre ce cadre juridique car la liberté du marché doit être encadrée.

[Christian Culas]

Les juristes de droit public vietnamien sont peu nombreux pour deux principales raisons : l'État n'est pas un interlocuteur facile ; les enjeux économiques sont pour les acteurs incomparables – imaginons simplement la différence de salaire entre un employé du gouvernement spécialiste de droit public et un avocat qui défendrait des compagnies privées. Il existe ainsi très peu de textes d'analyse ou de recherche sur le droit public de production vietnamienne au Viêt Nam.

Les juristes vietnamiens qui s'occupent de droit public nous disent qu'en réalité, dans la pratique, il existe jusqu'à vingt deux niveaux de hiérarchie des normes au Viêt Nam. La situation devient particulièrement complexe quand on sait qu'aucun service du gouvernement vietnamien n'a de vision d'ensemble sur ces différents niveaux de hiérarchie : cela induit une production de règlements par les provinces ou les districts plus ou moins déconnectée des instances supérieures.

Christian Culas se réfère aux travaux réalisés lors de l'atelier de formation aux méthodes d'enquêtes de terrain, menés dans le cadre des précédentes éditions des JTD. Les conditions d'expropriation des familles paysannes et les formes de réglementation foncière dans un village du piémont du Tam Đảo ont été suivies de 2008 à 2010. Nous renvoyons le lecteur aux publications suivantes (cf. www.tamdaoconf.com et site web des partenaires associés).

- Bourdeaux, P., E. Pannier et O. Tessier (2011), Formation aux méthodes d'enquêtes et aux pratiques de terrain en socio-anthropologie : Enjeux, tensions et conflits autour de l'appropriation et de l'usage du foncier, in Lagrée S. (éditrice scientifique), « Transitions décrétées, transition vécues. Du global au local : approches méthodologiques, transversales et critiques », collection Conférences et Séminaires, n°2, AFD-ÉFEO-Tri Thức, pp. 277-281 ;

- Ardit, C., C. Culas et O. Tessier (2010), Anthropologie du développement : formation aux méthodes d'enquêtes de terrain en sociologie et anthropologie, in Lagrée S., Cling J-P, Razafindrakoto M., et Roubaud F. (éds scientifiques), « Stratégies de réduction de la pauvreté », Éditions Tri Thức, Hà Nội, juillet, pp. 485-540 ;

- Culas, C. et O. Tessier (2009), Formation en sociologie en anthropologie : méthodes et flexibilité, enquêtes de terrain et organisation du recueil des données, in Lagrée S. (éditrice scientifique), « Nouvelles approches méthodologiques appliquées au développement », Éditions Thế Giới, Hà Nội, mai, pp. 241-356

Les cas d'achats de terres agricoles se sont multipliés au Viêt Nam ces dernières années pour la construction de golfs, de grands hôtels etc. Les documents juridiques produits au niveau de la province sont rarement contrôlés par la hiérarchie supérieure. De plus, pour le citoyen, il n'est guère possible d'appréhender la complexité du système juridique.

Encadré 19 *Qu'est ce qu'une Constitution ?*

- Un texte qui fixe par un ensemble de principes les bases de l'organisation et du fonctionnement d'un État.
- Un texte qui confère légitimité et permanence du pouvoir, tout en posant les limites de celui-ci.
- Un texte qui organise et garantit les libertés publiques des citoyens.
- Un texte qui a pour objectif la définition et le maintien de la cohésion d'une nation.

= Un texte qui guide la nation.

- Il reflète comment la nation est conçue, notamment la place des ethnies en son sein.

Les ethnies dans la constitution : étudier ce qui en est dit explicitement et implicitement.

Sources : construction de l'auteur.

La Constitution est le chapeau commun qui gère, organise tout le système de l'État et de la nation, qui fixe les principes de base de l'organisation du fonctionnement d'un État. Ses textes donnent sa légitimité et sa permanence au pouvoir national, mais en incluant ses limites – cf. jeux de contrôle entre différentes institutions, comme l'Assemblée qui contrôle le Sénat –, ils définissent et garantissent les libertés publiques des citoyens. Nous allons voir pour ce qui nous intéresse, que dans les constitutions en Asie du Sud-Est – exceptées la Thaïlande, ou la Birmanie qui est un pays qui n'a pas de constitution depuis les années 1960 –, dans les pays pluriethniques, comme le Laos et le Viêt Nam par exemple, les groupes ethniques sont désignés directement, spécifiquement dans la Constitution.

Trần Hoài

Vous avez dit qu'au Viêt Nam, il n'y avait pas de service public chargé de la publication des textes réglementaires officiels, mais dans mes

visites dans les communes au Centre du pays, j'ai pu noter des livres de droit de la maison d'édition du droit.

[Christian Culas]

Dans beaucoup de communes, même urbaines, ces publications n'existent pas. Il n'y a pas de canal officiel, ou alors les choses sont diffusées quelques années après. Il y a un décalage entre la publication des lois et leur diffusion.

Lê Hải Đăng

Il existe au Viêt Nam un Journal Officiel, mais il ne publie pas tous les textes réglementaires, les citoyens n'y ont pas accès.

Yves Perraudau

À partir de quand prend effet la loi ? En France, et dans les autres pays européens je pense, la loi prend effet à partir de la parution au Journal Officiel. Si la parution a lieu deux ans ou trois ans après, que se passe-t-il ? La loi est-elle appliquée ou pas ?

Jean-Luc Maurer

J'aimerais revenir sur le parallèle établi entre État et famille : les États qui prétendent que la nation est une famille nient finalement la citoyenneté. Est-ce que cette manière de faire, qui est assez répandue en Asie en général explique une certaine acceptation de l'autoritarisme ?

[Christian Culas]

Cette approche crée un rapport de hiérarchie non-contestable. Dans les systèmes sociaux de principes confucéens, comme le Viêt Nam ou la Chine, il n'est pas question de remettre en cause l'autorité paternelle – père, grand-père, ancêtres. On retrouve dans certaines constitutions une position clairement paternaliste par rapport aux groupes ethniques – Laos, Viêt Nam, par exemple.

Jean-Luc Maurer

Dans quelle mesure ce paternalisme de l'État a-t-il été intériorisé par les groupes ethniques, et peut-il expliquer une certaine passivité ?

[Christian Culas]

Si l'État se pense globalement comme « Le père de la nation », les citoyens sont les enfants que le père protège et va aider, les ethnies sont les enfants « faibles » pourrait-on dire. C'est une vision nationale, étatique.

Du point de vue des groupes ethniques, je ne crois pas que ce type de relation soit ressenti ainsi. Une question importante est d'évaluer le degré du sentiment d'appartenance des différents groupes à une nation. Pour les gouvernements de tout pays, cela est fondamental.

Jean-Luc Maurer

Sans aller jusqu'à avancer que ces peuples dits minoritaires rêvent de leur État propre, transfrontalier, ces propos n'avalisent-ils pas finalement la théorie de James Scott, qui postule que la stratégie des groupes ethniques est de développer une résistance passive pour minimiser l'intégration dans les États-nations et préserver le maximum d'autonomie ?

[Christian Culas]

La majorité des groupes ethniques n'a pas le désir ou le projet de créer des États. L'ouvrage de James Scott, auquel Jean-Luc Maurer fait référence, est « *L'art de ne pas être gouverné* », publié en 2009. L'ouvrage aborde cinq cents ans d'histoire de gestion des groupes ethniques sur les frontières, au Nord de l'Asie du Sud-Est ; son cœur est un examen des résistances des groupes ethniques à l'intégration étatique.

J'ai deux critiques à formuler sur ces écrits. Tout d'abord, nombre de groupes ethniques ont eu un système étatique ou du moins un système très hiérarchisé – les Tai Lu, les Tai Blancs, les Yi en Chine. Ensuite, affirmer que les groupes ethniques se constituent contre l'État me semble fort excessif. On a vu précédemment sur les cartes que les zones frontalières sont des zones tampons – souvent des régions de montage – où les groupes ethniques étaient en contact avec l'État de manière très ponctuelle, la pression était assez faible. Ces groupes sont restés pendant des siècles dans un rapport de connaissance à l'État et non forcément de pression. L'idée qu'ils soient organisés politiquement contre l'État est à mon sens abusive. C'est une vision dichotomique – ethnie/État – à laquelle je n'adhère pas. Lorsque l'on travaille dans les

villages ethniques, la principale source de discussion et d'intérêt n'est pas l'État mais les voisins, ceux que l'on côtoie au quotidien, du même groupe ethnique ou pas.

[Grégoire Schlemmer]

Il n'y a rien qui unit les minorités entre elles, sinon le fait d'être minoritaire. Au Laos, nous avons des cas extrêmement variés de rapports entre chaque groupe ethnique et l'État. N'oublions pas que certains groupes ethniques se sont constitués sur une base politique – exemple du groupe Tai. Nous verrons lors des travaux de groupe des exemples précis de relations fortement différenciées à l'État – intégration, fuite, détachement.

2.3.8. La place des ethnies dans la constitution laotienne

[Grégoire Schlemmer]

J'aimerais vous proposer une analyse de la constitution laotienne afin d'examiner la place tenue par les groupes ethniques dans cette Constitution, et les représentations qui y sont associées.

Un extrait de la constitution laotienne est distribué aux stagiaires, une lecture est faite en salle.

Voici un extrait du préambule à la Constitution, suivi de quelques articles sélectionnés.

Encadré 20 Extraits du préambule de la Constitution laotienne

- Depuis plusieurs millénaires, le peuple Lao pluriethnique vivait et se développait sur cette terre bien aimée. Il y a plus de six siècles, nos ancêtres fondèrent, à l'époque de Tiao Fa Ngum, un pays unifié, le Lan Xang, et le rendirent prospère et glorieux.
- A partir du 18^e siècle, le territoire Lao a été, sans cesse l'objet de convoitises et d'agression de la part des puissances étrangères. Notre peuple s'unit alors pour développer les traditions d'héroïsme et de non soumission de ses ancêtres et pour engager des luttes continues et opiniâtres en vue de reconquérir l'indépendance et la liberté. (...)

Sources : Constitution de la république démocratique populaire Lao, publiée par l'Assemblée populaire suprême, Vientiane, 1991.

Encadré 21 *Extraits de la Constitution laotienne*

- Art. 1. La République démocratique populaire Lao est (...) un pays unitaire et indivisible de toutes les ethnies.
- Art. 2. La République démocratique populaire Lao est un État de la démocratie populaire. Tout le pouvoir est au peuple, pratiqué par le peuple, pour les intérêts du peuple pluriethnique de toutes les couches sociales, dont les ouvriers, les agriculteurs et les intellectuels forment le pivot.
- Art. 8. L'État applique une politique de solidarité et d'égalité entre les diverses ethnies. Toutes les ethnies ont le droit de préserver et de développer leur belles mœurs, traditions et cultures ainsi que celles de la Nation. Est interdit tout acte de division et de discrimination entre les ethnies. L'État applique toutes les mesures destinées à développer et rehausser continuellement le niveau économique et social de toutes les ethnies.
- Art. 19. L'État veille au développement de l'éducation en liaison avec la formation de nouvelles générations de bons citoyens. Les activités éducatives, culturelles et scientifiques visent à élever le niveau de connaissance, le patriotisme, l'esprit de dévouement au régime de démocratie populaire, l'esprit de solidarité et de concorde parmi les ethnies, et à rehausser la conscience du peuple d'être maître du pays. L'État (...) veille au développement de l'éducation dans les régions d'ethnies minoritaires.
- Art. 22. Tous les citoyens lao, quels que soient leur sexe, leur condition sociale, leur niveau d'instruction, leur croyance et leur appartenance ethnique, sont égaux devant la loi.

Sources : Constitution de la République démocratique populaire Lao, publiée par l'Assemblée Populaire Suprême, Vientiane, 1991.

J'ai relevé quelques unes des terminologies employées dans la Constitution. On y voit la mention du « peuple lao pluriethnique » dans

le préambule, suivi ensuite de « nos ancêtres » et « notre peuple ».

Encadré 22 *La catégorisation des populations utilisée dans la Constitution laotienne*

- « peuple lao pluriethnique »
- « nos ancêtres », « notre peuple »
- « pays unitaire et indivisible de toutes les ethnies »
- « patrie pluriethnique »
- « citoyens »
- « ethnies »
- « couches sociales de toutes les ethnies »



Sources : construction de l'auteur.
Crédit photo : Grégoire Schlemmer.

On a à la fois un peuple, « notre peuple », qui est singulier, et en même temps ce peuple est qualifié de « pluriethnique », qui est pluriel. Quand on lit « nos ancêtres », on peut se demander des ancêtres de quel groupe de la population il est ici question. On lit également « un peuple », « des citoyens », « des ethnies », « des couches sociales », la pluralité des termes employés pour désigner les gens de la nation laotienne suscite des questions. Parmi les facteurs qui différencient les citoyens, et qui sont mentionnés dans la Constitution,

nous avons, par exemple, le sexe, la condition sociale, le niveau d'instruction, les croyances. Tous ces éléments ne suffisent pas à faire une société, ce sont toujours les parties d'un tout. Le seul élément qui suffit à faire une société, autre que la nation, c'est l'ethnicité. Les ethnies sont un ensemble social, qui peut donc potentiellement faire concurrence à l'État-nation. Toute la difficulté pour les rédacteurs de ce texte constitutionnel a été de concilier unité de la nation et diversité ethnique.

Encadré 23 *Éléments associés aux ethnies dans la Constitution*

Points positifs (à préserver) :

- belles mœurs,
- tradition,
- culture

Points négatifs (vocabulaire de l'interdiction) :

- division
- discrimination

Éléments à développer :

- économie
- société
- éducation



Sources : construction de l'auteur.
Crédit photos : Grégoire Schlemmer.

À partir de ce texte, j'ai classé en trois catégories le vocabulaire associé aux ethnies. On y voit une première catégorie positivement connotée, où sont mentionnées les belles mœurs, la tradition et la culture. Puis suivent des éléments négatifs, avec un vocabulaire de l'interdit, où transparait la crainte d'une division de la société et

d'une discrimination – l'ethnicité vue en quelque sorte comme une sous-nation potentiellement concurrente de la nation. On note enfin des éléments « à développer » pour les groupes ethniques et non pas l'ensemble du pays. Est-il possible alors de développer sans discriminer ? Il apparaît, à nouveau, une contradiction que les

rédacteurs ont essayé de gérer : interdire les discriminations négatives qui mèneraient à la division des ethnies, et en même temps, inscrire dans la Constitution même l'existence de discriminations positives, puisqu'il faut développer l'économie, la société et l'éducation spécifiquement pour les ethnies.

Ce que je veux montrer est la difficulté qu'ont eu les législateurs de la nation, eux-mêmes, à concilier unité nationale et diversité ethnique, ne créer aucune division au sein du peuple lao, tout en reconnaissant l'existence, de fait, de différences. Une solution a été de faire apparaître l'ethnicité uniquement comme une entité culturelle : l'ethnie est un groupe qui a des danses, des chants et de beaux costumes, mais pas une entité sociale et politique décisionnaire de son avenir. En effet, ce texte marque une différence, puisque l'État, le « nous » de la Constitution, décide du développement des ethnies. On ne parle pas de développer les couches sociales car cela est évident ou parce que la majorité ethnique se développera elle-même : il s'agit de « sujets », ils décident de leur avenir, contrairement aux ethnies qui manifestement ont besoin d'un référent extérieur pour déterminer leur lendemain.

Quelle est votre position sur ce sujet ? Nous avons passé deux journées à tenter de démontrer que l'ethnicité est extrêmement complexe, il en va de même du développement. L'essentiel est de mieux comprendre pour mieux faire. Les insuffisances des projets de développement vont souvent de pair avec l'absence de discussion et de concertation, notamment sur les questions ethniques.

Lê Hải Đang

Dans le contexte de mondialisation et de migrations internationales, quel est le rap-

port entre développement et préservation culturelle ? Quel est le point de vue du gouvernement lao sur ce point ?

[Grégoire Schlemmer]

En tant qu'anthropologue, je suis toujours intéressé et fasciné par la diversité des sociétés humaines et leurs traditions. Je me questionne néanmoins sur la notion de « préservation ». On entend beaucoup de discours sur la nécessité de préserver les traditions, de continuer à porter des vêtements traditionnels, du danger de l'introduction de la télévision dans les villages, etc. Par exemple, actuellement, le gouvernement lao mène plutôt une politique de préservation sur tous les éléments culturels sans fondement politique apparent : musique, chants et traditions. Mon point de vue est que l'on peut aider à la documentation des traditions culturelles, aider à leur développement s'il y a une demande de la part des intéressés, ou encore faire en sorte que les changements ne soient pas trop brutaux, mais que l'on ne peut demander l'immobilisme, car le monde change. Les sociétés ont toujours évolué, leur culture aussi, et il faut parfois se méfier des discours de préservation qui tenteraient de figer les sociétés dans une fausse atemporalité. En résumé, je pense que chacun devrait pouvoir exprimer et développer sa culture comme en changer. Car on peut comprendre que les gens issus de ces minorités veuillent pouvoir porter des jeans et regarder la télévision, comme le font ceux qui militent pour la limitation de l'introduction de ces biens de consommation chez ces minorités auxquelles ils n'appartiennent pas, au nom de leur préservation culturelle.

Journée 3, mercredi 20 juillet

2.3.9. Anthropologie appliquée et anthropologie du développement

[Grégoire Schlemmer]

Puisque que vous avez formulé une forte demande sur les questions de développement des ethnies nous voudrions vous proposer d'aborder la manière dont l'anthropologie peut être utile concrètement dans une approche de développement.

Mais il nous faut préciser d'entrée de jeu qu'en anthropologie, il n'y a pas de méthodes directement applicables. C'est à la fois une richesse et une difficulté de la discipline, le principe fondamental est que toute information doit être contextualisée. Lorsque l'on parle d'outils méthodologiques, il s'agit davantage de choses auxquelles il vous faut penser et prêter attention lors de vos enquêtes.

Les anthropologues accordent une grande importance au temps. L'enquête demande une relation de confiance avec les individus avec qui l'on travaille, elle demande aussi que la société étudiée s'habitue à notre présence et que nous-mêmes nous nous habituions à elle. En ce sens, l'écoute est un point essentiel. Cela peut sembler une évidence, mais dans beaucoup de projets de développement, on ne demande pas assez l'opinion ou les connaissances des personnes concernées par le projet. Il importe de s'intéresser au quotidien des personnes, au delà des seules informations que l'on cherche à obtenir.

Votre position et celle de votre interlocuteur vont influencer sur le discours que vous allez tenir et obtenir. Il faudra en avoir conscience : êtes-vous perçu comme proche ou extérieur,

d'un statut supérieur ou égal ? Dans tous les cas, pour comprendre réellement une société et les personnes avec qui vous travaillez, il vous faudra du temps et de la patience, de sorte à susciter la confiance des gens. Votre questionnaire devra alors se transformer en discussion, sans pour autant prendre tout ce que vous entendez pour argent comptant ; ce que l'on pourrait réduire à la formule « *écoute charitable et regard critique* ».

Un autre point important est l'existence, dans toutes communautés, de groupes d'intérêt. Les sociétés ne sont pas homogènes, tout le monde n'a pas les mêmes intérêts, et une enquête reflète souvent un point de vue personnel.

Prenons deux exemples concrets, en lien avec les questions de terminologie ethniques dont nous avons longuement parlé :

- proche de mon terrain de recherches, j'ai pu récemment observer un projet de développement qui voulait notamment développer l'activité d'élevage de cochons et de poulets dans les « villages Ko ». Pour bien faire, les responsables avaient recruté « un traducteur de langue ko », et ils s'étonnaient que celui-ci ait de grandes difficultés à communiquer dans le village. Mais souvenez vous que Ko est un terme générique employé par la population dominante pour nommer une grande variété de groupes, aux langues parfois inintelligibles entre elles. Voici un exemple basique du fait que, pour travailler chez des gens, il est utile de commencer par savoir comment ils se nomment ! Bien sûr, les gens de ce projet de développement s'étaient renseignés, et les villageois leur avaient répondu qu'ils étaient des Ko, car les villageois savent que c'est ainsi qu'ils sont

nommés de l'extérieur. Mais en montrant un peu d'intérêt pour qui sont ces gens lors de discussions amicales, ils vous disent très rapidement comment ils se nomment eux-mêmes, et leur sentiment de ne pas toujours partager grand-chose avec les autres groupes regroupés comme eux dans l'ensemble Ko. Quoi qu'il en soit, en l'absence d'interprète efficace, les échanges se sont effectués en lao, et seuls les hommes étaient alors à même d'intervenir. Un compromis a été posé pour développer l'élevage. Après quelques mois, les responsables du projet ont constaté que l'élevage s'était finalement très peu développé. C'était sans tenir compte d'un fait facilement observable : ce sont les femmes qui sont en charge de l'élevage. Ainsi, le projet avait convaincu assez facilement les hommes de faire effectuer aux femmes une surcharge de travail, mais ces dernières – qui devaient déjà assurer la collecte de l'eau, du bois de feu, les travaux aux champs, etc. – ne le voyaient manifestement pas de la même manière.

Il existe toujours des rapports de domination au sein des sociétés, et bien souvent les femmes sont plus dominées que les hommes. Il faut identifier certaines parades afin de supprimer ces variables et libérer l'enquête de cet obstacle. Pensez que, par exemple, la parole d'une femme n'est malheureusement pas nécessairement légitime dans une réunion collective mais que, la réunion passée, vous pouvez discuter amicalement avec elle, et ainsi reposer les mêmes questions. Des réponses extrêmement différentes vont alors émerger. Il en va de même avec les autorités locales : le discours d'un paysan chef de village peut souligner des contradictions,

selon que vous parlez au paysan ou au chef de village.

- il y a une dizaine d'années, mes enquêtes m'ont amené à travailler sur différents aspects de l'économie rurale au Laos, et notamment la chasse et la culture de l'opium. Je me suis ainsi rendu pour un entretien auprès du chef de village, mais aucune information particulière n'est ressortie de la discussion. Puis, j'ai rangé mon carnet de notes et mon enregistreur ; nous sommes sortis du cadre officiel et sommes allés manger ensemble. Je n'avais plus alors en face de moi le représentant de l'autorité du village mais un paysan et, en prenant comme implicite dans mes questions qu'il était normal de chasser et de cultiver de l'opium, nous avons pu converser sur ces sujets sensibles.

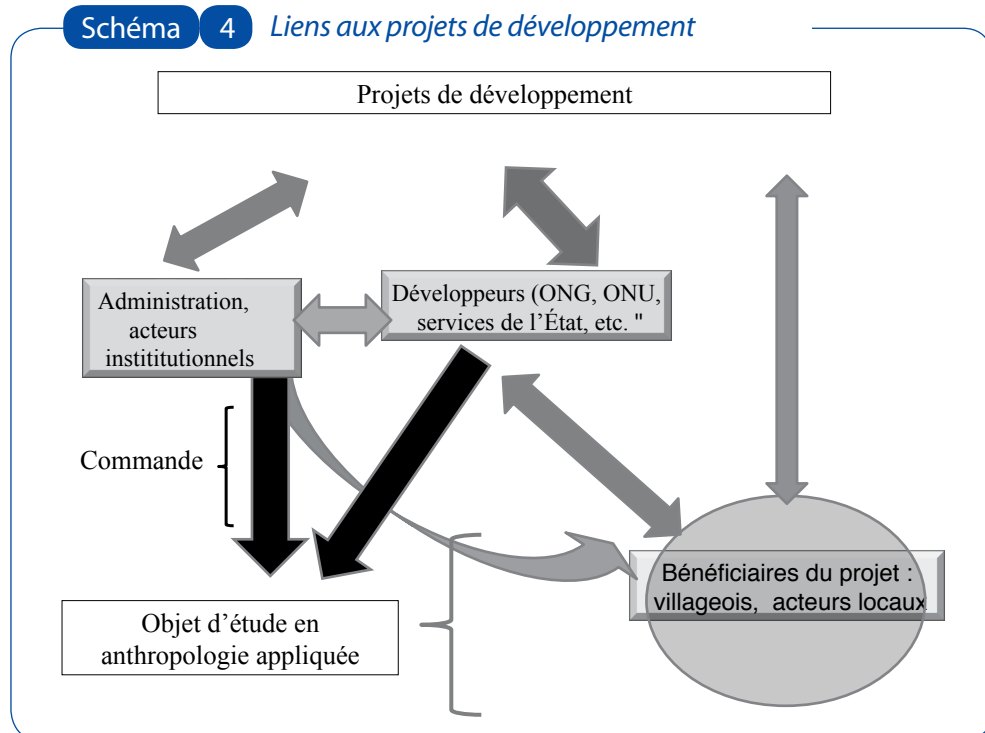
Mais dans ce cas attention, gardez en mémoire que toute information que l'on ne vous donne pas officiellement ne peut être mentionnée que sous l'anonymat ! Nous avons un code de déontologie à respecter.

[Christian Culas]

Nous sommes rentrés dans des détails de vie quotidienne, de relations personnelles avec les gens que l'on étudie. Voilà une dimension très importante. N'oubliez jamais que la qualité des données que vous avez recueillies sur le terrain vient de la qualité de la confiance avec vos informateurs. Le principe de base est de créer une relation de confiance, pour que les gens vous disent des choses qu'ils ne diraient pas à n'importe qui. D'un autre côté, vous êtes responsable de ces informations, vous ne pouvez pas les divulguer à n'importe qui et n'importe où.

Prenons un peu de recul par le filtre d'une différenciation entre anthropologie appliquée et anthropologie du développement.

Schéma 4 Liens aux projets de développement



Sources : construction de l'auteur.

Vous voyez sur ce schéma toute une série d'éléments entre le projet de développement et l'étude anthropologique : les acteurs institutionnels, les ONG, les bénéficiaires du projet. Le premier élément pour définir l'anthropologie appliquée est qu'elle fonctionne sur commande : l'anthropologue répond à une commande. Vous remarquez que l'objet de l'anthropologie appliquée se réduit aux bénéficiaires du projet, aux acteurs locaux. Les ensembles « administration, acteurs institutionnels » et « développeurs »

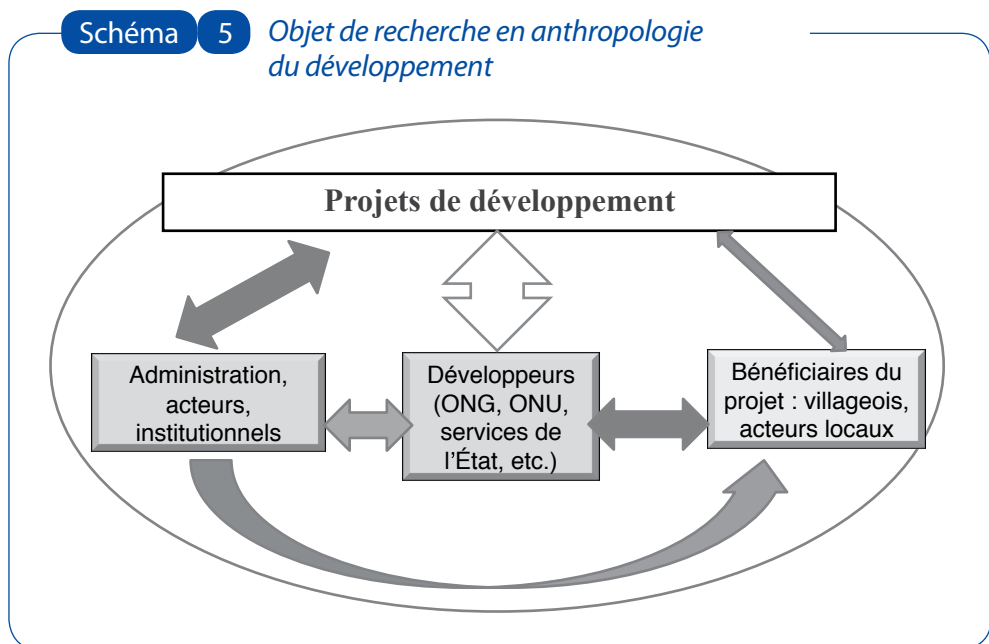
ne sont pas l'objet d'étude de l'anthropologie appliquée.

Deux choses doivent ici être retenues : l'anthropologue est inclus dans le projet – le projet est en position haute par rapport à l'anthropologue, il passe les commandes et contrôle le travail. Cela veut dire par exemple que si les responsables ont décidé que l'étude anthropologique sera faite en seulement deux semaines, sur quatre villages, vous n'aurez pas le choix de dire « *Je reste six mois pour étudier dix villages* ». Votre tâche a été définie à l'avance, en général sans vous

demander votre avis, et à partir d'un faible niveau de connaissance des réalités locales. Vous répondez à une commande sans avoir été consulté : c'est le « *consulting* ». Ce sont les contraintes surtout temporelles et thématiques qui sont les principales limites de l'étude. De même, si vous devez étudier l'implantation locale d'un projet agricole, et

que vous réalisez au cours de l'étude qu'il faut aussi mener des enquêtes au district car le service d'agriculture a formé les paysans à ce niveau administratif, on vous répondra « *Ce n'est pas prévu, le district est hors du plan de travail, pas inclus dans le cadre logique ni dans les termes de référence* ».

Schéma 5 *Objet de recherche en anthropologie du développement*



Sources : construction de l'auteur.

Sur ce schéma, la configuration est presque inversée. Cette fois, l'anthropologie est au-dessus et embrasse la globalité du projet. La position est très différente parce que l'anthropologue considère que les bénéficiaires, les acteurs locaux, les bailleurs, les ONG, les agents de développement – qui vont agir localement – mais aussi l'administration vont être l'objet d'étude de l'anthropologie du développement. L'un des objets d'étude particulier sera alors les liens entre, par exemple, l'administration et les

bailleurs, les acteurs du développement et les bénéficiaires. Ce type de rapports entre la recherche anthropologique et les projets est encore très rare au Viêt Nam ; l'approche est beaucoup plus développée en Afrique, en Thaïlande ou en Malaysia, par exemple.

[Trần Hồng Hạnh]

Comment voyez-vous la participation des anthropologues dans les projets de développement au Viêt Nam ? Des anthropologues vietnamiens ont-ils déjà

participé aux projets de développement en tant qu'anthropologues du développement ?

[Christian Culas]

Je pense que cela a dû se faire, mais dans une certaine limite. L'initiative est externe au projet car lorsqu'un projet demande par exemple à être évalué, il est naturellement supposé que certaines parties n'ont pas à être connues par l'anthropologue – financement, construction des termes de références, etc. Une autre dimension importante est aussi de faire l'histoire du projet : comment a-t-il été conçu ? Est-ce une initiative provinciale, nationale ou internationale ?

Les trois types d'acteurs – institutions, administration, bénéficiaires locaux – sont des objets d'étude à part entière.

Nguyễn Thị Hà Nhung

Dans une perspective d'anthropologie appliquée, les développeurs, les bailleurs de fonds, les ONG, sont donc aux commandes, alors que dans ce second schéma, ils sont également objets d'étude de l'anthropologie du développement ?

[Christian Culas]

Avec une légère nuance : les bailleurs des études en anthropologie du développement sont souvent extérieurs au projet, ce qui permet une liberté d'action plus large. Votre question est très intéressante parce qu'il existe des cas où l'on demande à l'anthropologue de se placer en position d'anthropologie du développement : dans certains projets particulièrement complexes, on lui demande de considérer l'ensemble des composantes.

[Grégoire Schlemmer]

Le rôle d'un anthropologue dans des projets de développement ou en relation avec le gouvernement peut être celui de passeur, de traducteur : vous devez transmettre les points de vue et les discours de gens qui sont généralement dans une position de subordination ou de domination, auprès des instances qui veulent opérer des changements chez eux. Vous devez maîtriser deux langages, celui du gouvernement ou des ONG et celui des paysans ou de la société dans laquelle vous travaillez. Cela n'implique pas votre accord, d'un côté ou de l'autre, le simple fait de reporter et traduire les attentes, ce qui les fonde, mais aussi les manières de les exprimer et de communiquer, est déjà beaucoup.

[Christian Culas]

Parler d'anthropologie du développement est une réduction, il s'agit davantage d'anthropologie du changement social et du développement.

L'anthropologue examine les individus d'une communauté qui évoluent au sein de différents processus, et les projets de développement ne sont qu'une partie de la dynamique du changement – de nombreux travaux sur le développement étudient les projets de développement comme si le monde n'était que projets de développement ! Les gens font beaucoup d'autres choses en-dehors des projets : ils prennent des initiatives, ils innovent seuls sans besoin d'être guidés. Il faut ainsi comprendre comment le projet s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus grand et plus complexe – il faut étudier à la fois l'agriculture, les relations sociales, les rituels, les cérémonies, les modes de financement, etc.

Prenons deux exemples concrets pour illustrer ses propos :

- j'ai été consultant pour la Banque mondiale au Laos en 2000, dans la province de Khammouane, sur le barrage hydro-électrique de Nam Theun 2. Les termes de références comprenaient une étude de quatre semaines, avec la rédaction d'un rapport, dans cinq villages forestiers dont la population composée du groupe ethnique Brou allait être déplacée pour « devenir » des paysans de riziculture irriguée. L'équipe était constituée d'agronomes, de forestiers, de spécialistes de biodiversité. J'avais la charge de la partie anthropologique. Mon premier souci a tout d'abord été de rendre pertinent le cahier des charges : comment étudier cinq villages de montagne, isolés, sans accès carrossable, en un mois ? J'ai proposé à la Banque trois mois d'études dans cette région et un rapport, de fait, plus rigoureux et réaliste, et une consultance facturée sur un seul mois. Je me suis heurté à un refus catégorique. J'ai dû me plier aux contraintes : l'étude a été réalisée en un mois seulement sur quatre villages et non cinq comme prévu.

Aidé par la population, mon premier travail a été de faire une liste de produits récoltés dans la forêt : racines, tubercules, fruits, feuilles, etc. Des informations précises ont été collectées sur le calendrier cultural, l'utilité de chaque produit. L'objectif était ici de comprendre le rapport de la population à son milieu forestier. Ma restitution à la Banque fut univoque sur l'équilibre agro-écologique qui peut se résumer ainsi : un groupe ethnique qui a une parfaite connaissance de son milieu, les besoins alimentaires assurés. Le passage à la riziculture irriguée apparaissait d'emblée

comme un non-sens et un facteur important de création de déséquilibres économiques et sociaux profonds.

Épilogue. Des quatre-vingt pages de rapport rendu sur ce mois d'enquêtes, la Banque mondiale en a extrait moins de dix qui, sorties du contexte, laissaient place à toutes les interprétations possibles.

Il s'agit ici d'un exemple marquant d'étude en anthropologie appliquée, caractérisée par une forme de consultance : période courte de travail, tâches extrêmement définies, absence de contrôle sur le rapport final ;

- second exemple : le programme national vietnamien pour réduire la pauvreté dans les communes faisant face à des difficultés extrêmes dans des zones montagneuses et de peuplement ethniques – P135. Ce vaste projet a débuté il y a une quinzaine d'années. Il est actuellement en phase trois. Les principaux objectifs de ce projet sont le développement d'infrastructures, de routes, de dispensaires, d'écoles, de formation de paysans, etc. – les financements sont vietnamiens et étrangers, en particulier la Banque mondiale. Ce projet a donné lieu à de multiples études d'évaluation pour mieux en appréhender les impacts, mais très peu d'études se sont intéressées à la vie, aux activités des acteurs à côté du projet proprement dit. Voilà, à mon sens, une vision pour le moins réductrice de la réalité des populations que l'on étudie.

Nous menons une étude sur le développement, en anthropologie du développement et du changement social, dans une commune de la province de Lào Cai. Nous nous intéressons aux relations, aux articulations et aux influences entre le projet et l'extérieur. Ces thématiques sont nouvelles alors que le projet existe depuis

quinze ans, avec des dizaines d'évaluations réalisées. Cet autre regard met aussi en avant un problème classique, académique et de développement : la sectorisation. Si vous travaillez sur des questions de santé publique, d'éducation ou d'agriculture, il importe de s'interroger sur leurs relations au sein de la société, comment les populations les pensent et les vivent.

Notre projet est inscrit dans une commune ethnique de la province de Lào Cai sur financement de l'AFD. Précisément, nous travaillons sur les relations entre les projets de développement, les dynamiques locales et les initiatives autonomes – comme le choix de systèmes de cultures. Pour l'étude du développement dans la commune, nous avons rédigé les termes de références ; l'intervention du bailleur est minime. Le temps de l'expertise est programmé sur deux années renouvelables. Enfin, autre différence notable, le type de production est ici scientifique.

Jimreivat Pattiya

Y avait-il déjà un projet de développement du gouvernement vietnamien à Lào Cai quand vous avez choisi d'étudier cette région ?

[Christian Culas]

C'est une question intéressante, parce qu'au Viêt Nam, dans les régions de montagnes, dans les villages ethniques, presque tous les villages ont été touchés par des projets. La commune étudiée est Tay, groupe qui se situe plutôt dans la moyenne haute des ethnies en termes de développement de la province. Nous avons recensé pas moins de quinze projets depuis dix ans dans la commune. Notre objectif était à la fois d'identifier une commune où les projets sont bien implantés

afin de les comparer, et où les acteurs développent des initiatives locales.

Stéphane Lagrée

Autant de projets en dix ans, n'est ce pas un frein au développement en soi ?

[Christian Culas]

Certains projets ont proposé la même activité à quelques années d'intervalle : des projets sur l'eau depuis les années 1995 dont quatre portant sur des ouvrages de canalisations d'eau dans la commune sur les mêmes espaces. Les projets ont commencé, n'ont été réalisés que partiellement, n'ont pas fonctionné, ont été refaits... Cela met en évidence une faible coordination entre les projets dans le temps. En définitive, les actions ne s'inscrivent absolument pas dans l'histoire locale : elles sont pensées en-dehors des réalités et de la mémoire des populations.

[Grégoire Schlemmer]

Des projets de développement ont bien évidemment des aspects positifs, mais l'un des effets pervers est qu'ils viennent comme des dons que les gens prennent. Comment refuser un projet quand il a été conclu en partenariat avec les autorités de la province ou du district ? En revanche, le danger est de venir briser les initiatives locales, d'où l'intérêt de travailler sur les innovations.

Des exemples sont développés par Trần Hồng Hạnh :

- dans le domaine de la santé : livraisons d'équipement sanitaires non-adaptés aux besoins de la population – lits et sacs d'accouchement non utilisés (province de Lào Cai) ;

- dans le domaine de l'éducation : des projets de fourniture de cartables pour les écoliers manquant de livres et de cahiers ;

- dans le domaine de la sécurité alimentaire par la formation : multiplication de projets sans prise en compte des capacités locales (province de Nghệ An).

[Grégoire Schlemmer]

Je retiens deux choses pour notre propos général : l'intérêt d'un anthropologue est d'essayer de comprendre pourquoi un projet

ne fonctionne pas ; le pari de l'anthropologie, tenter de mieux appréhender une société avant de réfléchir à un projet.

Trần Hoài

On a beaucoup parlé depuis ce matin de la place de l'anthropologie dans les projets de développement. Je voudrais savoir quel est le rôle de l'anthropologue du développement dans le déclenchement du projet, dans le financement. Qui finance le travail réalisé ?

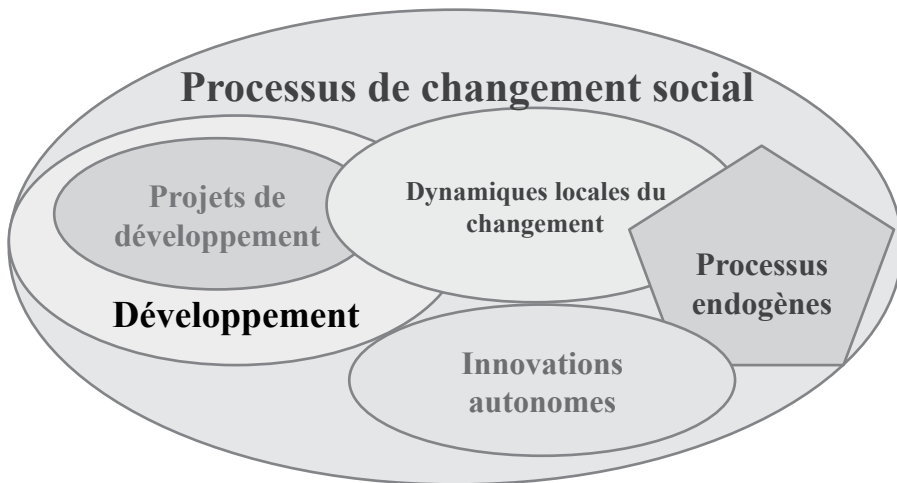
[Christian Culas]

C'est une excellente question, avec une réponse très difficile car il y a peu de centres de développement, comme la Banque mondiale ou l'AFD, qui acceptent de financer des projets dans une finalité seulement d'études. Notre travail est aussi de proposer un projet suffisamment clair, facile à comprendre et motivant, avec des résultats potentiels forts.

Schéma

6

Objet de recherche en anthropologie du changement social et du développement



Sources : construction de l'auteur.

L'anthropologue est acteur d'un groupe social, il conçoit des projets, des objectifs, il peut prendre comme objet d'étude un bailleur de fonds ou un paysan.

[Grégoire Schlemmer]

Je pense que l'important pour vous est d'avoir conscience de certaines clefs de compréhension lors du montage d'un projet, et même si vous faites de l'anthropologie appliquée, que vous preniez de la distance par rapport à votre propre action.

Les formateurs répartissent les stagiaires en trois groupes de travail :

- groupe animé par Grégoire Schlemmer : étude du texte de lecture de Vanina BOUTE, « Names and Territoriality among the Phounoy, How State Makes Ethnic Group (Lao PDR) » – texte disponible sur tamdaoconf.com; lecture critiques de tableaux statistiques : comparaison de données sur l'habitat, l'éducation et la profession dans la province de Phongsaly (Laos), classé par ethnie.
- groupe animé Trần Hồng Hạnh : savoirs locaux, droit coutumier et développement ;
- groupe animé par Christian Culas : développement touristique dans les zones de montagnes (district de Sa Pa) – texte portant sur les transformations sociales liées au tourisme chez les Hmong, analyse des préjugés sur les groupes ethniques à partir d'articles de presse vietnamiens.

Après avoir travaillé chacun avec un formateur toute la journée du jeudi et la première partie de la matinée du vendredi, les trois groupes présentent une première synthèse afin de préparer la restitution finale du samedi. Les éléments de présentation reprennent à partir des travaux pratiques certains points méthodologiques abordés durant la semaine : regards critiques sur la notion de groupes ethniques, construction et déconstruction des préjugés, etc/emic, etc.

Bibliographie sélective

- OLIVIER DE SARDAN, J-P. (1998), *Emique*, L'Homme, Montréal. pp. 151-166. [sur Internet : <http://www.persee.fr>]
- SCOTT, J. (2009) *The Art of Not Being Governed: An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, Yale University Press, New Haven.

Texte de lecture (www.tamdaoconf.com)

Adaptation résumée de Vanina BOUTE, « Names and Territoriality among the Phounoy, How State Makes Ethnic Group (Lao PDR) ». Interethnic Dynamics in Asia. Ethnonyms, Considering the Other though ethnonyms, territories and rituals. Christian Culas and François Robinne (eds.). London and New York: Routledge (Routledge contemporary Asia Series). 2010.

Liste des stagiaires

Nom et prénom	Établissement	Discipline	Thème de recherche	Courriel
Am Vina	Université royale de droit et de sciences économiques du Cambodge	Droit public	Développement durable et société, discrimination	amvina@gmail.com
Chữ Đĩnh Phúc	Institut de recherche sur la Chine	Sciences politiques	Relations inter-ethniques dans les régions frontalières sino-vietnamiennes	phucdonganh@yahoo.com
Đào Thị Diễm Trang	Université des sciences sociales et humaines de Hồ Chí Minh Ville	Cultures et Asie du Sud-Est	Liens culturels entre la Thaïlande et les pays d'Asie du Sud-Est	dientrang180480@yahoo.com
Đĩnh Thị Hồng Thơm	Service de la culture, des sports et du tourisme de la province de Lào Cai	Anthropologie	Cultures traditionnelles de l'ethnie Sán Diu	dinhhongthom@yahoo.com
Huỳnh Thị Bích Phụng	École supérieure des cultures, arts et tourisme de Nha Trang	Sociologie	Gestion et développement culturels des ethnies au Việt Nam	vuphung27@yahoo.com
Jimreivat Pattiya	Université Mahidol, Thaïlande	Ethnologie et linguistique	Croyances populaires et pratiques des rituels chez les Tai Noir en Thaïlande	jpattiya@gmail.com
Lê Hải Đăng	Institut d'anthropologie	Anthropologie religieuse	Rites familiaux	ledangvme@yahoo.com
Lê Thành Nam	Service de la culture, des sports et du tourisme de la province de Lào Cai	Socio-anthropologie	Projets de formation et développement de nouveaux métiers chez les ethnies minoritaires dans le Nord-Ouest du Việt Nam	tnamxh77@gmail.com
Nguyễn Hồng Thu	Institut d'économie et de politique mondiale	Développement	Migrations internationales des travailleurs	thukttg@yahoo.com
Nguyễn Hùng Mạnh	Service de la culture, des sports et du tourisme de la province de Lào Cai	Anthropologie du développement	Villages et économie touristiques des ethnies minoritaires à Lào Cai	manhnguyenvn@gmail.com
Nguyễn Thị Hà Nhung	École normale supérieure de Hà Nội	Politiques, institution	Changements climatiques et mode de vie	nguyenhanhung85@gmail.com
Nguyễn Thị Phương Yến	Institut de développement durable du Sud	Genre, famille	Femmes et ethnicité	phuongyen7@gmail.com
Nguyễn Thị Thanh Tâm	Institut de recherche sur le développement de Hồ Chí Minh Ville	Ethnicités à Hồ Chí Minh Ville	Rites Cham à Hồ Chí Minh Ville	thanhtam74003@yahoo.com

Nom et prénom	Établissement	Discipline	Thème de recherche	Courriel
Nguyễn Thị Thu Thủy	Institut de recherche sur l'Homme	Anthropologie du développement	Politiques d'éducation et ethnicité ; paysannerie et expropriation des terres	thuynt1012@gmail.com
Phan Thị Hoàn	Institut de développement durable du Centre	Anthropologie	Ethnies minoritaires	phanhoan.na@gmail.com
Phongphanith Sipaseuth	Université Savannakhet, Laos	Linguistique	Cultures et linguistique	SIPA_12PHONG@hotmail.com
Srey Sophorny	Development and partnership in Action	Développement	Développement communautaire	sophornvy.srey@gmail.com
Trần Hoài	Institut de recherche sur les cultures	Anthropologie	Échanges commerciaux entre les ethnies dans le Centre du Việt Nam	tranhoavn@gmail.com
Vũ Ngọc Thành	Centre de recherche sur l'urbanisme et le développement	Histoire, urbanisme	Histoire de l'urbanisme ; péri-urbanisation	vungocthanh2112@gmail.com